

# PRINCIPES ÉCONOMIQUES<sup>1</sup>.

## INTRODUCTION.

Une société est la réunion de plusieurs familles, dont les chefs s'engagent, pour eux et pour les leurs, à garantir réciproquement leurs propriétés de la violence au-dedans, et à les défendre en commun contre les ennemis du dehors : ainsi nulle société sans propriété.

La société est dans un état précaire, si elle n'est pourvue de moyens de défense proportionnés aux moyens d'usurpation des sociétés voisines. Ces moyens, tant intérieurs qu'extérieurs, consistent essentiellement en hommes appropriés à l'action nécessaire à l'attaque et à la défense ; ainsi le nombre de ces citoyens constitue la force actuelle de chaque société.

La propriété seule peut pourvoir aux besoins des hommes ; ainsi la force doit être entretenue par la propriété, et la propriété doit être protégée par la force.

Ainsi les rapports justes de la propriété avec la force constituent la puissance d'une nation ; ainsi ces objets ne doivent point être désunis dans leur examen et dans leur direction.

---

<sup>1</sup> On a vu, par la Notice qui précède, que Forbonnais est hostile au grand principe de la liberté devenu, depuis Quesnay et l'illustre auteur de la *Richesse des nations*, la base fondamentale de la science économique. Ce serait à tort, toutefois, qu'on se prévaut de cette circonstance pour nous reprocher de donner place dans ce volume à un exposé de la doctrine de cet écrivain. La *Collection des principaux économistes*, par cela même qu'elle est une *Collection*, ne pouvait se composer exclusivement d'ouvrages à la hauteur de la science actuelle ; car elle eût manqué, dans ce cas, le but philosophique de tout recueil de ce genre, qui est de retracer, par des témoignages irrécusables, le mouvement et la filiation des idées dans la branche de l'entendement humain à laquelle il a rapport. Après avoir marqué les premiers pas de la science, par la reproduction des travaux de

## CHAPITRE I. — DE LA RICHESSE.

La vie, l'honneur, la famille, la patrie, sont une propriété égale pour chaque membre de la société. Mais les efforts que différents législateurs ont faits pour maintenir l'égalité des propriétés susceptibles d'échange ou de consommation, n'ont pu forcer l'ordre de la nature, qui tend continuellement à établir, entre les hommes, l'inégalité de leurs possessions, et à les réunir en société par un rapport continu de besoins et de services.

Toute propriété, susceptible d'échange ou de consommation, est utile, commode ou agréable. L'abondance de ces choses constitue le bien-être en général ; mais toute propriété n'est pas susceptible de procurer une consommation continue de l'utile, du commode ou de l'agréable. Celles qui ont ce caractère sont les plus désirables ; car on n'est point véritablement riche, si l'on n'est pas assuré de pourvoir également tous les ans aux mêmes besoins. Cette assurance est fondée sur le revenu, et le revenu est le fruit d'une propriété rendue capable d'apporter annuellement de nouvelles valeurs dans le commerce ou la circulation.

Ainsi les fonds seuls qui ont l'avantage actuel de produire un revenu, semblent seuls mériter le nom de *richesse* ; et pour fixer nos idées, nous appellerons ainsi tout fonds qui produit un revenu à son possesseur <sup>1</sup>.

Les propriétés qui ne rendent pas une production annuelle, telles que

Vauban, de Boisguillebert, de Law, de Melon et de Dutot, il était impossible d'omettre ceux de Forbonnais, qui ont une supériorité relative. On le pouvait d'autant moins que cet écrivain est le représentant d'un système qui n'existe pas seulement dans la région des idées, mais qui subsiste encore, et a subsisté presque toujours dans celle des faits ; et qu'à vrai dire, ce qui tranche encore mieux la question, il n'y a que deux conceptions fondamentales en économie politique, la liberté et la non-liberté. Or, l'on conviendra, sans doute, que pour offrir le spectacle de la lutte entre ces deux principes contraires, il était nécessaire de ne pas écarter de l'arène économique l'un des deux combattants.

L'ouvrage que l'on donne ici parut en 1767. Il faisait partie de deux volumes de *Mélanges* publiés sous le titre de *Principes et Observations économiques*. Cette date prouve que l'enseignement des physiocrates n'avait rien changé aux convictions protectionnistes exprimées treize ans plus tôt, par Forbonnais, dans ses *Éléments du Commerce*. C'était l'œuvre de prédilection de l'auteur, qui la fit réimprimer à la suite de la deuxième édition (1796) de ce dernier livre, et qui en parle en ces termes, dans la lettre placée en tête de cette édition : « . . . mais la partie des *Principes* est peut-être ce que j'ai fait de plus soigné, et le véritable *compendium* de ma doctrine sur les matières économiques, c'est-à-dire, commerce, finances et crédit public dans toutes ses branches. » C'est parce que l'ouvrage présente, en effet, ce caractère de *compendium*, qu'on l'a introduit, de préférence à tous les autres du même écrivain, dans cette Collection. E. D.

<sup>1</sup> Peut-être ceux qui ont jugé à propos d'appeler *dépense stérile*, celle qui paie les travaux d'industrie, trouveront-ils mauvais que nous usions d'une définition qui n'est pas

les meubles précieux, les fruits destinés à la consommation, sont une suite de la richesse fondée sur le revenu, et non pas la richesse dans le sens que nous lui donnons ; et nous les appellerons simplement des *biens*<sup>1</sup>.

Ainsi la terre, qui ne produit point ; l'industrie, qui ne s'exerce pas ; n'apportant aucune valeur nouvelle dans la circulation, ne sont point réellement une richesse, mais simplement des biens qui peuvent devenir une richesse s'ils sont mis en action.

Quoiqu'on appelle richesse toutes les propriétés qui produisent un revenu à leur possesseur, elles ne sont pas toutes du même ordre. Les besoins essentiels auxquels les hommes sont soumis pour leur conservation, sont le motif de leur travail. Ainsi le fonds qui produit ces besoins est la *richesse primitive* ou *naturelle*, sans laquelle les autres n'existeraient pas.

L'industrie, qui pourvoit aux secondes nécessités, et même aux superfluités, en ajoutant une valeur nouvelle aux matières que fournit la terre, et qui, sans son secours, ne seraient ni consommées ni produites, devient une *richesse secondaire* ou *artificielle*<sup>2</sup>.

Enfin, l'argent n'étant pas capable d'apporter par lui-même de nouvelles valeurs dans la circulation, et ne pouvant produire un revenu que par fiction, et conséquemment à une institution sociale, susceptible de changements, n'est qu'une *richesse conventionnelle*.

---

## CHAPITRE II. — DE LA PRODUCTION DES DENRÉES ET DU REVENU.

Le besoin de la denrée est la cause immédiate du travail et de la production ; et la consommation est la récompense du travail qui produit.

---

la leur ; mais on ne se croit pas assez d'autorité pour changer le sens que les autres hommes sont convenus de donner aux mots. On n'aspire point à paraître faire la découverte de ce qui a été su de tous les temps, mais seulement à le rassembler de manière que chacun (parmi les hommes ordinaires) retrouve ici le précis et la chaîne de ses propres idées. Il est donc très-nécessaire d'être entendu par le plus grand nombre, et surtout d'éviter l'abus des mots propres à établir de fausses inductions. (*Note de l'Auteur.*)

On s'apercevra sans peine que cette note et la plupart de celles qui suivent, sont dirigées contre les physiocrates. V. la Notice sur Forbonnais. E. D.

<sup>1</sup> Plusieurs sciences prennent chacune le mot *bien* dans une acception particulière. Refuserait-on le même avantage à l'économie politique ? Lorsqu'on traite de la nature des choses, il faut suppléer à la disette des langues, ou bien en créant des mots nouveaux souvent inintelligibles, ou bien en assignant à un mot déjà connu une acception particulière dans la matière. C'est l'unique moyen d'éviter beaucoup de méprises et des disputes chimériques dans le fond. (*Note de l'Auteur.*)

<sup>2</sup> De ces anciennes définitions découlent naturellement, sans obscurité et sans dispute,

Ainsi la consommation est le niveau de la production ; et l'étendue de la production est la mesure propre à évaluer le capital productif.

Mais, pour que la consommation soit le niveau de la production, il faut que celui qui produit y trouve une utilité. Car, abstraction faite de la morale, ce qu'il donne, sans en retirer d'utilité, est pour lui comme s'il était perdu. Or tout travail mérite salaire ; et le travail cesse où le salaire manque.

Si celui qui produit a besoin que le travail d'un autre concoure avec lui à cette production, le partage de la denrée produite doit être en raison du secours prêté. Or, ce que chacun possède après ce partage n'est point une utilité pour l'autre.

L'utilité consiste donc dans un excédant au delà de l'avance. Cet excédant constitue le revenu ; et les divers degrés de cet excédant expriment les divers degrés du revenu.

Ce qui excède la consommation personnelle et nécessaire est appelé *superflu*. Ce superflu n'est utile à son possesseur qu'autant qu'il peut être échangé : s'il l'est, d'autres denrées ont été produites pour l'obtenir ; au lieu que l'excédant, borné à la consommation personnelle, n'a point d'autre action. Il ne suffit donc pas qu'il y ait des consommateurs ou une population nombreuse dans un État pour occasionner la production : il faut que cette population soit active, c'est-à-dire que tout homme qui consomme donne à consommer en échange de ce qu'il reçoit ; et que tout homme, qui a un superflu, trouve facilement un consommateur utile.

C'est ainsi que la population est à la fois un moyen de force et de richesse.

Tant que chacun trouve une utilité à échanger, il y a population, travail, production et consommation ; et toutes ces choses existent dans un rapport nécessaire avec le degré d'utilité que présente l'échange.

Mais, pour évaluer la production générale de la société, il ne faut pas joindre ensemble les quantités échangées. Ce calcul ne serait pas plus juste que celui d'un homme qui, pour connaître sa fortune, ferait l'addition de ce qu'il doit et de ce qui lui est dû.

Il faut donc considérer que le premier objet du travail étant de pourvoir aux besoins, et que la terre ayant seule le privilège d'y suffire quand elle est travaillée, la somme de ses productions est le terme marqué à la dépense générale <sup>1</sup>.

les vérités fondamentales de l'économie politique, sans recourir à la distinction paradoxale des classes *productives* et *stériles*. Mais l'auteur de cette subtilité scolastique, soit pour en relever l'importance, soit pour étayer la construction vicieuse du *Tableau économique*, a supposé gratuitement le contraire, et qu'avant cette heureuse découverte on avait confondu l'ordre et l'essence des choses. (Note de l'Auteur.)

<sup>1</sup> Il faut distinguer la production générale du produit net ou revenu national. (*Id.*)

Pour se représenter mieux cette vérité, supposons un seul propriétaire de toutes les productions de la terre, chez lequel tous les consommateurs auront un compte ouvert en débit et crédit.

Chaque consommateur sera débiteur de ce qu'il recevra; et ce qu'il apportera en échange, par le fruit de son travail, sera évalué à son crédit.

Ce propriétaire deviendra donc possesseur de tout le travail des consommateurs; mais il ne jouira de ce travail qu'en se défaisant des fruits de la terre: ainsi le montant de son compte ne doublera pas.

Si quelques consommateurs reçoivent du propriétaire sans rien apporter, certainement cette consommation est une perte ou une diminution de sa propriété, comme si cette portion avait été détruite par un accident.

Tous sont riches par la réciprocité des besoins, et l'utilité réciproque de l'échange.

---

### CHAPITRE III. — DE LA TERRE.

Puisque c'est pour avoir part aux productions de la terre, pour en balancer l'achat et la consommation, que toutes les autres denrées sont produites, le revenu de la terre est donc le revenu primitif, et les autres revenus ne sont que secondaires.

Ainsi, dans l'ordre de la nature, les possesseurs des terres sont les premiers citoyens appréciés par la richesse.

La terre ne produisant ce revenu primitif, qui donne l'existence à tous les autres, que par le travail, et ce travail exigeant des bestiaux, des bras, des instruments; sa possession ne devient donc richesse qu'autant qu'elle est munie du concours d'une autre sorte de biens. Ces biens sont périssables, à la vérité; mais, appliqués à la terre, ils se renouvellent par elle, et ils font partie essentielle de la richesse territoriale, tant qu'ils sont uniquement consacrés à la production de la terre.

Si les terres sont partagées par grandes possessions, les propriétaires seront encore les premiers dans l'ordre de la puissance; car le nombre de ceux qui auront besoin de les servir pour subsister en sera plus grand. Or celui-là est plus puissant, qui peut récompenser un plus grand nombre de services<sup>1</sup>.

Si les bras employés à manier les instruments de culture, à conduire les bestiaux et à les soigner, sont une propriété du possesseur, la dé-

---

<sup>1</sup> Dans les temps anciens la richesse territoriale et la puissance étaient synonymes, et réunies dans le fait.

(Note de l'Auteur.)

pendance des hommes libres, qui n'auront pas de terres, sera d'autant plus grande à son égard, qu'ils auront moins de services à lui offrir<sup>1</sup>.

Dans les pays où l'humanité n'est point outragée par la servitude, la puissance du propriétaire des terres est fort diminuée par le besoin qu'il a du service des hommes libres, pour rendre sa propriété productive, et par la liberté qu'ont ces hommes d'accorder la préférence de leur service à celui qui leur promet une meilleure récompense<sup>2</sup>.

Le même effet a dû résulter de l'accroissement de leurs besoins fictifs, c'est-à-dire à mesure que leur goût s'est accru pour les commodités, les agréments, la décoration et le faste ; ce goût naturel aux hommes, fortifié par l'habitude, n'est pas devenu moins pressant que les besoins réels. Le peuple ne peut jamais acquérir de la puissance, mais sa liberté s'est accrue, et il a traité avec plus d'égalité avec les riches et les puissants : les hommes que ceux-ci font subsister tiennent plus directement au gouvernement<sup>3</sup>.

Tout est dans l'ordre tant que chacun traite avec utilité, car alors le riche peut récompenser beaucoup de travaux au delà de ses besoins réels, et accorder un ample salaire à celui qui produit ses besoins fictifs ; la richesse fait mieux sa fonction, qui est d'être bienfaisante.

La distribution des salaires, par les propriétaires des terres, peut consister dans une tradition réelle d'une certaine quantité de denrées, ou dans une quantité de monnaie établie pour être le moyen terme de l'évaluation des échanges.

De quelque manière que la chose se fasse, il est constant que celui qui reçoit la récompense de ses services se trouve en état de récompenser lui-même ceux dont il a besoin. C'est cette communication réciproque, soit des denrées, soit de leurs signes, qui constitue le commerce ou la circulation, soit au dedans d'un pays, soit au dehors<sup>4</sup>.

Lorsque cette circulation emploie l'argent ou le moyen terme convenu pour l'évaluation des échanges, elle est susceptible de quelques modifi-

<sup>1</sup> Dans les temps de l'esclavage, les grands possesseurs employaient une partie de leurs esclaves aux arts et aux manufactures ; on voyait alors des poètes, des grammairiens, des philosophes, entrer dans le commerce et la circulation.

<sup>2</sup> En toutes choses il faut distinguer le droit et le fait. L'abolition de la servitude a remis l'homme dans son droit ; mais il n'en profite pas toujours. La révolution politique, opérée dans le royaume par l'extinction des servitudes et des grands vassaux, prouve d'ailleurs la vérité de ce qu'on avance ici sur la puissance des propriétaires.

<sup>3</sup> C'est ce qui rend ce qu'on appelle le *luxe* plus analogue à l'esprit des monarchies ; à mesure qu'elles sont plus simples dans leur constitution.

<sup>4</sup> Quelques écrivains économiques ont fait leurs efforts pour bannir le mot *commerce* de notre langue ; ils ont prétendu qu'on ne parlait que de commerce et jamais d'agriculture. Serait-ce une tactique de leur part, ou bien auraient-ils ignoré que le mot commerce en général a toujours compris, dans son acception, toutes les choses qu'il est possible aux hommes de se communiquer ? Lorsqu'on ne se borne pas à traiter d'un seul objet, il est nécessaire d'employer les mots les plus génériques. Pour se conformer à cette espèce d'horreur du mot, on se servira de celui de *circulation*. (Notes de l'Auteur.)

cations accessoires que n'éprouve pas la circulation qui procède purement par échanges en nature.

Il paraît donc utile de considérer séparément la circulation sous ces deux sens. Nous appellerons *simple* celle qui procède par échanges en nature, et *composée* celle qui emploie l'argent.

---

#### CHAPITRE IV. — DE LA CIRCULATION SIMPLE.

Dans un pays assez simple pour ignorer l'usage des métaux, il est facile de concevoir que la matière des échanges serait très-limitée. La culture s'y bornerait à la subsistance la plus grossière; les grandes entreprises de culture y seraient ignorées. Car les dessèchements et les défrichements, exigeant un travail que la terre ne peut payer que dans plusieurs années, personne n'aurait intérêt de les entreprendre; en effet, tous les services seraient payés en denrées, par conséquent il en faudrait un amas prodigieux chez les propriétaires, pour les mettre en état de faire les avances en salaires, et cette masse immense de denrées en supposerait un tel avilissement, que les hommes libres se mettraient fort peu en peine de les mériter.

L'état naturel d'une pareille contrée serait d'être habitée par cantonnements; les plaines les plus grasses seraient destinées au pâturage, les terres plus élevées au labour; les bois et les marais occuperaient la plus grande partie du territoire. Les propriétés y seraient extrêmement divisées; chaque famille y cultiverait à peu près pour ses besoins avec indépendance, car la propriété pouvant se multiplier et s'étendre sans nuire à autrui, elle tenterait peu la violence.

Si des circonstances singulières, telles qu'une inondation d'étrangers, chassés de leur pays par la discorde ou par la faim, produisaient une révolution, son effet naturel serait d'introduire la servitude, mais une servitude douce, qui ne distinguerait le maître de l'esclave que par la prérogative de faire des lois, de les faire observer, de rester seul armé contre les anciens habitants et les nouveaux aventuriers.

Ce serait le premier pas qu'un pareil pays pût faire vers une condition policée; mais la culture et les arts y gagneraient peu, puisque les mêmes obstacles subsisteraient pour les grandes entreprises de culture et pour les communications, dont le défaut rendrait toujours l'abondance des récoltes un bien inutile.

Les arts les plus cultivés seraient la chasse et la pêche, et ces exercices, bientôt réservés aux hommes puissants, s'il y en avait, mettraient un obstacle de plus à l'accroissement de la culture.

Tout ce qui tient à la délicatesse et au raffinement serait ignoré; la

commodité même serait peu connue, car l'émulation des hommes sans propriété territoriale ne pourrait s'étendre au delà du nécessaire physique.

La difficulté de voyager, et dès lors de communiquer avec les autres hommes, les retiendrait tous dans l'ignorance et la grossièreté. L'incertitude de vendre et l'impossibilité d'acheter autrement qu'en denrées périssables ou d'une garde difficile et embarrassante, ne laisserait imaginer à personne d'avoir des magasins et de spéculer sur les besoins et les goûts d'autrui.

On ne s'étendra pas plus loin sur l'état naturel de la circulation, dans un pays où l'usage des métaux serait inconnu : ce peu suffira pour donner une idée de la perfection qu'ils ont apportée dans l'économie des sociétés, et pour indiquer l'état successif par lequel elles sont passées, jusqu'à ce que l'usage des métaux ait été commun et général dans toutes les parties.

Mais, comme il est moins question ici des avantages de la circulation en nature que d'examiner son principe, nous supposerons un pays peuplé et cultivé, où les communications seront aisées, les rivières navigables et fréquentes, et les échanges facilités par des promesses que les hommes se feront de faire trouver, en tel temps et en tel endroit, telle portion de denrées quelconques.

Une pareille position peut exister à la rigueur ; elle paraît au moins pouvoir être supposée sans révolter les vraisemblances et sans dégénérer en abstractions métaphysiques.

Nous passerons donc en revue les principaux actes relatifs à la production et à la consommation des denrées, et pour plus de clarté ils seront distingués par paragraphes.

#### § 1. *De la production des denrées.*

Dès que nous supposons une société où l'usage des métaux est inconnu, l'objet immédiat de tout propriétaire d'une denrée quelconque sera de se procurer une autre denrée dont il a également besoin.

Ainsi l'ordre des besoins réglera l'ordre de la production.

Les grains, le lait, le poisson, la viande, la peau des animaux, les fourrages nécessaires pour les nourrir, les bois pour les bâtiments, pour le chauffage, le fer, le chanvre, le lin, les vins, les huiles et en général tous les fruits de la terre, seront l'objet de la première recherche.

Mais on ne peut ouvrir la terre, recueillir les moissons et les fourrages, rassembler et conserver les liqueurs sans instruments et sans vaisseaux, pêcher le poisson, dans les rivières, les lacs et la mer, sans les engins et les bateaux convenables. Il est impossible de soutenir la rigueur des saisons sans vêtements et sans habitations ; enfin, la production ne peut



arriver à sa fin, qui est la consommation, sans le concours de divers travaux.

Il faut donc nécessairement, ou bien que chaque homme partage l'emploi de son temps entre ces divers ouvrages et la culture des terres; ou bien que les hommes partagent entre eux ces différents travaux. C'est cette dernière alternative qu'ils pratiquent, dès qu'ils sont réunis en société : chaque ouvrage en est mieux fait et plus promptement.

Ainsi il existe, entre la culture et l'industrie, un rapport de nécessité sur divers objets, tel que l'une ne peut se passer de l'échange de l'autre. Ainsi la production est imparfaite ou précaire, si quelques-uns des emplois qui doivent l'accompagner ne sont pas remplis.

Toute terre n'est pas capable de produire tous les fruits; ainsi il y a un rapport nécessaire d'échange entre les propriétaires des différentes productions; mais ce rapport n'est actif qu'en raison de l'ordre du besoin établi par la nature. Le propriétaire du laitage, des peaux des animaux, du fer, des instruments, du bois, sera certainement sollicité d'échanger avant le propriétaire du vin, de l'huile, ou de la soie.

Ainsi l'application des hommes se portera, toutes choses égales d'ailleurs, par préférence à la production de ce qui est plus nécessaire.

Mais une famille, appliquée à la culture de première nécessité, produit la subsistance d'un plus grand nombre de familles que n'en peuvent alimenter les échanges des ouvrages qui lui sont nécessaires dans toute l'étendue de ce mot.

Dès lors cette famille cultivatrice a non-seulement un excédant de denrées au delà de son avance, mais encore elle en a un au delà de sa consommation personnelle et nécessaire.

Ce superflu donne naissance aux cultures du second ordre de besoins, aux ouvrages que ces cultures de second ordre emploient indispensablement; et qui sont aussi les seconds dans l'ordre de l'industrie.

Le superflu de production de l'une et l'autre cultures produit les ouvrages du troisième ordre; et à mesure que ce superflu est plus considérable, il produit les inutilités et les caprices du goût, que nous appellerons *luxes* <sup>1</sup>.

Cet amour pour les commodités, l'agrément et les caprices, produit par le superflu, est donc l'aliment d'une infinité de professions ou de familles; elles se soutiennent réciproquement entre elles, par des rapports dont la nécessité augmente à mesure qu'elles sont plus employées; de manière que, l'une cessant, une autre cesse; et en suivant ces diver-

---

<sup>1</sup> D'autres diront peut-être que ce n'est pas là le *luxes*; et ne le définiront pas de cette manière s'ils appliquent ce mot à des actes déjà désignés par un mot spécial. Quoi qu'il en soit, ce *luxes* consommera les fruits de la terre, non pas directement par la bouche du propriétaire ou de ses domestiques, mais par celle des artistes qu'il occupera; et, sans cette consommation assurée, la production n'aurait pas été faite. (*Note de l'Auteur.*)

ses branches de chaînons réunis à un anneau commun qui les retient tous, on remonterait jusqu'à la famille cultivatrice surchargée d'un superflu de production, et déterminée à produire moins; et, du moment où elle produirait moins, le nombre de ses rapports nécessités diminuerait.

Il y a donc un second rapport entre le superflu des denrées territoriales, et la population occupée des ouvrages de 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> ordres de besoin. L'étendue et la justesse de ce second rapport complètent la perfection d'une société. Enfin, c'est le superflu des propriétaires des terres qui met les hommes en action, qui rend la population riche.

La fantaisie et le caprice du propriétaire des terres donnant naissance aux ouvrages de 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> ordres, il est de la nature des choses qu'il survienne de fréquents changements dans l'emploi des hommes occupés à les produire. Mais le rapport général entre la production et la consommation ne cesse pas pour cela. Lorsque les familles ne font que changer de travail, leur place est toujours la même; et l'effet dans la société n'est pas différent de celui qu'opérerait dans la population un changement de nom de la part de quelques citoyens.

### § 2. De la valeur et du prêt des denrées.

On conçoit qu'il serait impossible que le besoin de chaque citoyen se rencontrât exactement avec celui d'un autre; que l'échange fût toujours prêt au moment du besoin de celui qui veut consommer; et enfin que chacun allât chercher, sans une perte infinie de temps, celui avec lequel il pourrait échanger.

Ainsi il doit y avoir des citoyens qui réunissent différentes sortes de denrées dans un même dépôt, où le consommateur les remplacera par une quantité convenue de celles qui lui sont superflues, ou qu'il promettra de remplacer dans un temps marqué soit dans le lieu même du dépôt, soit dans le lieu qui les produit. Cette promesse pouvant passer sans embarras par plusieurs mains, et représentant au temps marqué la denrée promise, facilitera d'autres échanges à des distances assez considérables: car la promesse d'un tonneau d'huile en Provence, pourra procurer à son porteur en Champagne, de la farine, du vin, des habits, etc. Toutes les combinaisons qui peuvent en résulter se comprennent assez à la première vue, sans les développer par un détail fastidieux et qui produirait de l'obscurité.

Le fonds de ces dépôts serait évidemment formé par les propriétaires du superflu dans chaque espèce, sur la confiance qu'ils auraient dans l'ordre, la fidélité et l'intelligence des gardiens. Ils supposent des transports, un travail manuel, des magasins, etc. La peine de tous ces agents serait récompensée par la faculté de se réserver la propriété

d'une quantité convenue des denrées dont l'échange serait confié à leurs soins. Cette quantité venant à surpasser infiniment leurs besoins, ils se trouveraient avoir des denrées de toute espèce à échanger pour leur propre compte ; et avec le temps un fonds suffisant soit pour échanger sur-le-champ un grand nombre de parties avec les propriétaires pressés, soit pour se contenter de promesses éloignées.

La longueur du terme de ces promesses, les divers degrés de certitude dans leur exécution, formeraient sans contredit des différences dans le rapport qui s'établirait pour compenser une quantité certaine d'une denrée avec une quantité certaine d'une autre denrée.

Le besoin d'utilité, de commodité ou de plaisir formerait une règle, ou proportion générale de compensation, entre une espèce de denrées, et une autre espèce ; mais dont la base immuable serait toujours la sûreté de la subsistance pour celui qui produit : car l'aliment du travail est l'utilité qu'en retire le travailleur ; et tel est le principe conservateur de la société, que chacun travaille avec profit.

Il existerait donc quatre rapports, dans cette règle générale de compensation, qui constitueraient le prix ou la valeur des denrées :

- 1° Le profit sans lequel la production ne se ferait pas ;
- 2° Le rapport général fondé sur la combinaison ordinaire de la production et de la consommation ;
- 3° Le rapport relatif au bénéfice et aux dépenses des agents de l'échange ;
- 4° Le rapport établi par la convenance du prêt, et de la promptitude de l'échange.

Le premier rapport variera suivant les frais accidentels de la production.

Le second rapport varierait suivant l'abondance des récoltes, comparée à la demande des consommateurs ; et la combinaison de ces deux premiers rapports formera la valeur intrinsèque.

Le troisième rapport serait modifié suivant la concurrence des agents, les distances jusqu'au lieu de la consommation, et autres circonstances locales.

Le quatrième rapport serait variable suivant la concurrence des prêteurs, la concurrence et l'opinion reçue des emprunteurs. Ces deux derniers rapports sont une addition à la valeur intrinsèque, et constituent avec elle la valeur courante en chaque lieu <sup>1</sup>

Ainsi, aucune loi ne pourrait fixer ces rapports sans déranger l'harmonie de la circulation. Tout est dans l'ordre tant que ces rapports se combinent librement entre eux, suivant la juste proportion qui leur ap-

---

<sup>1</sup> On verra plus bas que, dans une société qui a des relations extérieures, il entre un cinquième rapport dans la combinaison des prix des denrées ; et ce rapport consiste dans la valeur courante de ces mêmes denrées dans les ports des autres sociétés. (*N. de l'Aut.*)

partient, c'est-à-dire tant que l'utilité de la production et l'utilité des agents qui coopèrent à sa distribution suffisent pour les entretenir réciproquement dans l'activité : car le profit est la mesure de toute espèce de travail et de concurrence, de manière qu'aucun excès ne peut se soutenir dans ce genre ; il se détruit lui-même par le cours naturel des choses, qui enchaîne ensemble les effets avec les causes et les causes avec les effets.

Par la même raison, les grandes révolutions dans la valeur ne peuvent résulter que des deux premiers rapports, c'est-à-dire que nous ne considérerons ici que la valeur intrinsèque : car les deux autres rapports sont des frais locaux, dont la médiocrité est toujours un bien en soi.

Lorsqu'il se sera formé des proportions générales de compensation intrinsèque entre les denrées, les variations qui surviendront sur chacune produiront cherté ou bas prix. La denrée chère se balancera avec une plus grande quantité d'autres denrées que de coutume ; dans le bas prix avec une moindre quantité.

La cherté peut provenir, dans une société isolée, de la rareté de l'espèce<sup>1</sup>, ou bien de l'augmentation des frais de la production, ou enfin de la qualité et de la convenance d'une portion de l'espèce comparée à une autre portion de la même espèce<sup>2</sup>.

Dans les deux premiers cas, la cherté est commune à toute l'espèce ; dans le dernier elle est particulière, et n'a d'influence que dans l'échange où elle se rencontre accidentellement.

L'effet général de la cherté sera de restreindre l'usage de la denrée chère autant que le besoin le permettra.

Si la cherté provenant de la rareté tombe sur les denrées de première nécessité, toutes les autres classes seront très-malheureuses ; car elles seront forcées de diminuer toutes leur bien-être. Mais le propriétaire n'en sera pas plus heureux, car en donnant moins pour chaque échange de superfluités, il n'en recevra pas davantage en quantité ; et à l'égard de ceux qui fournissent aux nécessités de sa production, il sera forcé de continuer de donner la même quantité. La cherté qui procède de l'augmentation des frais de la production est également fâcheuse pour tous.

Si la cherté tombe sur les denrées du troisième ordre, etc., la consommation en diminuera ; mais, tant que les familles resteront occupées, ce ne sera qu'un changement de nom. Tout au plus le passage d'un travail à l'autre pourra-t-il alarmer un instant quelques-unes des professions qui ont un rapport avec celle-là. Tout rentrera promptement dans son

<sup>1</sup> De l'espèce des produits. Forbonnais ne rend pas toujours sa pensée très-clairement : il écrivait trop pour écrire bien. E. D.

<sup>2</sup> Dans tous ces cas on ne pourra dire que *cherté et abondance sont opulence*. C'est cependant un des paradoxes de la doctrine du *Tableau économique*. (Note de l'Auteur.)

ordre naturel par la force même du besoin qui commande de travailler, et une bonne administration y mettra des facilités.

Le bas prix peut venir ou de l'extrême abondance, ou de la violence faite à la règle générale de compensation, ou de l'économie des bras, du temps et des matières, ou de la qualité et de la convenance particulière d'une portion de l'espèce (*des produits*) comparée à une autre portion de la même espèce.

Le bas prix, causé par l'abondance de la production, n'est qu'un effort passager de la nature, qui compense elle-même ses excès. Ainsi, entre les citoyens qui échangent leurs productions, la perte ou le gain qui résulte dans une occasion de la rareté ou de l'abondance des denrées réciproques, sont absolument indifférents à la société. Il n'en est pas de même du bas prix causé par la violence faite à la règle générale de compensation, ou autrement du bas prix forcé par la loi, que nous appellerons *avilissement*. Ce bas prix forcé étant une diminution de profit, s'il continue, son effet général et nécessaire sera d'altérer la production jusqu'à ce qu'elle regagne le niveau du profit, qui est la clause *sine quâ non*.

Si cet avilissement tombe sur les denrées de première nécessité, de manière qu'il faille moins d'ouvrages en échange pour la même quantité de denrées, toutes les autres classes calculeront d'abord assez mal pour regarder cet événement comme une prospérité. Mais cet excédant d'ouvrages sera en pure perte, puisque les propriétaires des terres n'auront pas de quoi compenser l'échange. Enfin, ces propriétaires voyant leur condition empirer, formeront tous, sans se concerter, le projet de produire moins. Malgré la loi, ils arriveront à la cherté par la rareté; moyen violent qui détruira en un instant la prétendue prospérité des autres professions. Les maux que nous avons exposés en parlant de la rareté seront éprouvés, mais avec une circonstance aggravante pour tout le corps de la société. Car, dans cette rareté calculée et produite par la diminution de la culture, les cultivateurs auront diminué leurs rapports avec les familles occupées de l'industrie de première nécessité. Ce retranchement d'ouvrages et la ruine des artisans de commodités réduiront à la mendicité un nombre de familles dont la consommation, quoique restreinte, sera en surcharge pour toutes les professions qui en auront pitié, au lieu qu'elles méritaient auparavant une meilleure subsistance par les services qu'elles rendaient à tous.

Ainsi, il y a une très-grande différence entre la cherté provenant de la rareté naturelle, et celle qui provient de la diminution de culture par l'avilissement forcé des prix. La première dure peu et se répare par le cours de la nature; la seconde altère la constitution du corps politique et souvent pour de longues années.

A la suite de ces chertés cependant, la tendance naturelle des hommes qui produisent, à produire au delà du besoin ordinaire; l'espérance, et même la confiance de voir mieux que les autres, engageront encore les

propriétaires à revenir insensiblement à une culture plus étendue. Ils en seront punis par les mêmes causes, et se corrigeront de la même manière. Jusqu'à ce que la loi se soit rapprochée de l'ordre de la nature, elle produira des convulsions et des déchirements continuels dans les entrailles du corps politique.

Le bas prix, produit par l'économie constante du temps, des bras et des matières, est un gain public, puisqu'il apporte, dans la société, un excédant de superflu qui occasionne la production de nouvelles commodités, ou qu'il étend la faculté de participer à l'usage d'une denrée comode. Cette économie est un raffinement, et dès lors n'est jamais le premier pas de l'industrie en tout genre. Elle commence par la cherté, et les acheteurs y consentent à raison de la rareté; mais le profit qui en résulte attire de nouveaux agents, dont l'intelligence part du point où les premiers sont arrivés; l'aiguillon de la concurrence les presse, ils parviennent à diminuer les frais, et le bon marché dédommage la société des avances qu'elle a eu la patience et la sagesse de faire. Ainsi ce qui est cher devient bientôt commun, et ce qui est commun est toujours à bon marché.

Nous n'avons considéré la cherté et le bon marché que relativement à une seule et même denrée, sortant de la proportion de compensation établie par l'usage entre cette espèce et les autres. Mais ces mots s'appliquent encore à la règle même de compensation établie par l'usage; et alors ces mots ne signifient autre chose que les divers degrés d'estime ou de recherche que font les consommateurs d'une espèce plus que d'une autre, et sur lesquels la proportion de la compensation s'est réglée. C'est ainsi que le cuivre est plus cher que le plomb, et le plomb à meilleur marché que le cuivre.

Nous l'avons dit plus haut, le prix ou la valeur des denrées sera la compensation que l'usage général aura établie entre les diverses espèces, en raison du besoin d'utilité, de commodité ou de plaisir.

Cette proportion sera très-injustement établie, si on ne consulte que l'ordre de la nature, et l'utilité réelle que l'humanité retire du travail ou des denrées : car en suivant cette règle du nécessaire, un boisseau rempli de diamants bien taillés devrait être estimé infiniment moins qu'un boisseau rempli de bon froment. Mais c'est le peuple qui met la valeur aux premières nécessités : les travaux en sont grossiers et faciles, dès lors un plus grand nombre d'hommes en est capable; les denrées que ces travaux produisent sont donc toujours plus abondantes, proportionnellement à la demande, que les autres denrées; les efforts même que chacun fait pour augmenter son bien-être l'en éloignent; ces hommes, d'ailleurs, sont simples et forcés de l'être pour conserver la vigueur dans le genre de vie qu'ils mènent; un nécessaire physique, sain et bien assuré, est donc l'unique prix qu'ils mettent à leurs fatigues.

Voilà la cause qui tiendra toujours les salaires des manouvriers de

campagne plus bas que les autres en proportion du prix des denrées de subsistance ; et cette cause durera autant que les choses, parce qu'elle est fondée sur leur nature.

Les denrées de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ordres sont appréciées par les riches, c'est-à-dire par ceux qui sont propriétaires d'un grand superflu de denrées. Plus il y a de degrés d'inégalité dans cet excédant parmi les citoyens, plus la fantaisie s'évertue, et moins il y a de règle et de proportion dans la récompense des travaux qui servent à ces fantaisies. *C'est en partie, dit Bodin*<sup>1</sup>, *le plaisir des grands seigneurs, qui fait les choses enchérir*<sup>2</sup>.

Ceux qui sont riches comme les grands seigneurs, ou qui vivent comme eux, participent beaucoup à cette prérogative. Lorsqu'on y réfléchira mûrement, on verra que ce n'est pas l'effet qui est vicieux en soi, mais la cause dont résulte cet effet, et il peut y en avoir plus d'une. Toutes seront funestes lorsque le superflu considérable de quelques citoyens sera acquis par le retranchement du superflu du reste des citoyens ; car alors il y a un déplacement forcé de la propriété, ce qui constitue le luxe vicieux.

Toutes lois somptuaires dans la cité sont donc un remède impuissant ; c'est se contenter de jeter de l'eau sur le visage d'un homme qui perd son sang à flots<sup>3</sup>.

### § 3. De la population.

Nous avons vu que le besoin de la denrée est la cause immédiate du travail et de la production ; or c'est la population qui produit le besoin de la denrée. Mais on a observé que la population ne peut opérer la production qu'autant que cette population est active, c'est-à-dire que tout homme qui consomme donne à consommer en échange de ce qu'il

<sup>1</sup> Bodin, mort en 1596, et auteur du *Traité de la République*, est le premier des publicistes français avant Montesquieu. Il aborde quelquefois les matières économiques.

E. D.

<sup>2</sup> Dans sa réponse à Malestroit, il raconte assez plaisamment que le pape Adrien VI, flamand de nation, « qui, de pauvre écolier nourri de merlus, fut créé pape par l'influence » de son disciple Charles-Quint, aimait fort et louait sans propos le merlus salé ; ce qui » fit que ses courtisans et béguins consistoriaux en mangeaient contre leur conscience... » soudain tout le peuple y courut à l'envi, si bien qu'il n'y avait rien de plus cher à » Rome que le merlus salé. » On sait qu'autrefois la mode du poisson était en France une espèce de fureur, qui ruinait le peuple comme la noblesse. Alors beaucoup de terres furent converties en étangs. Le changement du goût les a converties en pacages et en pâturages.

<sup>3</sup> Bodin (l. cit.) rapporte qu'après la défense de porter des draps d'or et d'argent, il se trouva des dames qui « portaient des robes faites à Milan, du prix de 500 écus la façon, » sans or ni pierreries. » Ce fut vraisemblablement cette expérience qui engagea François I<sup>er</sup> à établir à Lyon la manufacture même des draps d'or et d'argent. Aujourd'hui on s'efforce de nous faire croire que nos terres sont mal cultivées, parce que nous vendons à Milan de pareilles robes et qu'on en porte quelques-unes en France. Notre sort est donc d'être toujours pauvres, car alors on se disait ruiné par les contraires.

(Notes de l'Auteur.)

reçoit, et que tout homme qui a un superflu trouve facilement un consommateur utile.

Nous avons observé deux rapports principaux et nécessaires entre la production et la consommation : l'un, occasionné par le travail même de la production ; le second, par la distribution du superflu, qui met la société en action.

La prospérité d'une société consiste donc dans la plénitude de ces rapports. Ces rapports sont remplis par toutes les professions relatives à la production et à la consommation ; et toutes se mettent naturellement au niveau de leur besoin, car aucune ne peut travailler sans utilité. Cela arriverait cependant, s'il y avait plus d'hommes qu'il n'en faut dans quelque-une de ces professions, et cet excès serait corrigé par le retour dans les professions qui manqueraient d'hommes, attendu que les salaires y hausseraient ; ou bien la mendicité, le plus grand des maux, chargerait toutes les professions de l'entretien de ces surnuméraires<sup>1</sup>.

Si la population ne répond pas à l'étendue de la production, la société ne jouit pas des forces qui lui sont naturelles ; et la production cessera, si elle n'est soutenue par la population des autres sociétés.

Si la population excède la production, cette société aura une force surnaturelle, mais précaire.

On peut donc considérer la population relativement à la consommation intérieure, et relativement à la consommation étrangère.

Nous ne parlerons ici de la population que relativement à la consommation intérieure. Nous traiterons en particulier du commerce étranger, car il n'est pas possible d'éviter ce mot lorsqu'il est question de la puissance d'une nation.

Si un pays isolé ne produisait que la quantité juste des denrées nécessaires à la consommation des hommes qu'il renferme, cette population serait trop grande en raison de la production ; car l'inégalité des récoltes réduirait de temps en temps une partie des citoyens à périr par la faim<sup>2</sup>.

Il est donc un rapport limité entre la quantité des productions territoriales, qui comprennent la pêche, et la population.

L'effet de ce rapport sera que les propriétaires auront la prévoyance

<sup>1</sup> Il n'est peut-être pas d'économiste qui, avant Malthus, n'ait aperçu, d'une manière plus ou moins complète, l'importance du rôle que joue la population dans l'ordre économique. Mais la gloire de ce dernier écrivain est : 1° d'avoir établi, par le raisonnement et par les faits, que *la population tend constamment à dépasser les moyens de subsistance* ; 2° de s'être servi de ce principe pour ruiner tous les systèmes d'amélioration sociale où il n'en est pas tenu compte, et d'avoir, dans le développement de toutes ses conséquences, offert aux hommes, ainsi qu'à ceux qui les gouvernent, l'enseignement le plus susceptible d'exercer une heureuse influence sur le bonheur individuel et général.

E. D.

<sup>2</sup> C'est ce qui arrive de temps en temps à la Chine, et ce qui y produit de grands crimes contre la nature.  
(Note de l'Auteur.)



dans les années ordinaires de faire une réserve qui les mette en état de ne pas souffrir beaucoup de l'inégalité des récoltes.

Si les propriétaires n'avaient pas cette précaution, ou si par un intérêt mal entendu ils la restreignaient à leur propre famille, l'ordre public, intéressé à la conservation de tous les citoyens, pourvoirait aux premières nécessités par des dépôts publics<sup>1</sup>.

De ce rapport il résulte encore que, si la production territoriale pouvait s'étendre d'une manière constante et utile, la population aurait le même accroissement que la production.

Ainsi, partout où des terres susceptibles de culture sont abandonnées, il y a matière à l'accroissement de la population. Mais cet effet est plus difficile à obtenir qu'on ne pense, et dépend beaucoup de la manière dont les propriétés sont partagées.

S'il y a beaucoup de propriétaires médiocres, il y aura peu de degrés d'inégalités : ces propriétaires résideront donc dans leurs héritages, et plusieurs emploieront l'excédant de leurs denrées à faire la dépense de nouveaux établissements de culture, afin de pourvoir mieux leur famille, d'augmenter la propriété utile que les enfants auront à partager.

Mais, si les propriétaires sont en petit nombre, il y aura de grands degrés d'inégalité parmi eux. L'effet de la richesse sera de produire la variété et le raffinement des jouissances. Les riches, laissant le soin de la culture à des colons partiaires, se rassembleront et formeront des villes ; la communication augmentée augmentera le nombre des caprices. Le superflu des denrées sera employé à les satisfaire ; et la certitude que les enfants auront un grand superflu, ne laissant aucune inquiétude sur leur sort, la folie usera et abusera librement, au lieu de planter et de créer : mais ce luxe ne sera point malfaisant, puisqu'il ne sera point opéré par un déplacement forcé de la propriété.

Interdisez-lui un objet, il se portera vers un autre ; vous fatiguerez ses excès, mais vous ne corrigerez pas la nature des choses. Le riche veut jouir, et pour lui jouir c'est consommer : son ivresse, ainsi que l'enfance, aime le dégât et le ravage. C'est un effet de la faiblesse attachée à l'état des uns et des autres : ainsi l'a ordonné la nature.

Si le pays n'est pas isolé, s'il a des relations avec d'autres sociétés, le remède sera encore plus difficile, car l'exemple se fortifiera par l'exemple ; et c'est alors qu'on pourra dire, mais en pure perte : *Gens humana ruit per vetitum nefas.*

Si la constitution politique d'une société fournit un aliment nouveau

<sup>1</sup> Avant les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne, chaque bonne ville avait un grenier d'abondance ; et jamais on ne ressentait de cherté excessive à raison de l'inégalité des récoltes, ni par les autres circonstances accidentelles qui sont attachées à la marche de ce commerce. La multiplicité des magasins intérieurs peut seule suppléer aux magasins publics. (Note de l'Auteur.)

à la vanité naturelle des hommes ; s'il y a une cour, où les grands propriétaires et leur famille ambitionnent de se distinguer par l'éclat extérieur, d'obtenir des honneurs, et même où le service public soit un moyen de faste par le retranchement du superflu des autres citoyens, les principes contraires ne conduiront qu'à des résultats chimériques et inconséquents avec le fait. Les philosophes s'en entretiendront, et gémiront sur l'humanité ; leur zèle rappellera les hommes à la simplicité, et leur éloquence amusera les oreilles, sans toucher les cœurs. Le politique calculera et bornera sa vigilance à tempérer les excès dont la réforme totale dépend d'un principe supérieur à la puissance des hommes. Mais il ne confondra point comme le vulgaire ce qui procède de l'ordre naturel, avec ce qui procède du déplacement forcé de la propriété.

L'accroissement de la production territoriale serait donc en vain attendu des grands propriétaires ; la seule et unique espérance pourra être fondée sur le besoin et l'inclination naturelle des propriétaires médiocres<sup>1</sup>. L'opération sera lente, mais son effet sera certain, si cette inclination n'est point violentée par des obstacles qui les éloignent du séjour de la campagne.

Ainsi toute règle, tout acte quelconque de la puissance publique, qui forcera les hommes d'être plus heureux dans les villes, s'opposera à l'objet de l'accroissement de la production territoriale et de la population. Cet axiome est du très-petit nombre de ceux qui ne souffrent aucune exception, et l'application en est facile<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A moins que l'entreprise ne se fasse aux dépens du public ; cela s'est pratiqué en quelques endroits dans des circonstances très-rares. (*Note de l'Auteur.*)

<sup>2</sup> Des milliers de propriétaires oisifs, bourgeois aisés, s'adonneraient à l'exploitation de leurs domaines avec utilité pour eux et pour l'État, s'ils n'étaient repoussés par la taille. On ne parle pas seulement ici de l'arbitraire de la taille, on parle des principes qu'on suit même dans les lieux où l'on a semblé vouloir s'éloigner de l'arbitraire par la taille tarifée. Elle impose la propriété en sus de l'exploitation, quoique le propriétaire paie déjà un impôt séparé sur sa propriété. Il y a donc une amende, une peine pécuniaire sur celui qui quittera une ville franche pour habiter la campagne, ou qui entreprendra de jeter sur sa propriété un argent que son fermier n'est pas en état d'y mettre. Voilà ce qu'on appelle des principes cependant. De plus fâcheux encore seraient ceux qui tendraient, dans une monarchie, à faire disparaître cette hiérarchie ancienne qui a existé de tous les temps et dans tous les gouvernements sages entre les citoyens, à raison de leur richesse ou de leur propriété, entre le bourgeois cultivant ses domaines et vivant noblement, et le bas peuple qu'il salarie ; confondant ainsi les personnes, on réduirait insensiblement une nation à deux classes uniques, dont l'une serait dévouée à l'avilissement, et l'autre serait, par la nature des choses, ou tellement élevée, ou tellement abaissée à son tour, qu'il en résulterait nécessairement une altération dans les principes constitutifs de la monarchie. Le souverain, la noblesse et le peuple y perdraient également. Il ne faut pas confondre la hiérarchie avec les privilèges qui dispensent de secourir la société. Le maintien de la première intéresse les mœurs publiques, sans lesquelles les lois ne sont rien ; les autres sont contre la nature et le droit commun, mais ils sont légitimés par la constitution du gouvernement ; il ne s'agit donc que de tempérer les excès. Peut-être a-t-on fait trop peu d'attention à toutes ces nuances dans notre législation : elles tiennent cependant de fort près à l'harmonie générale d'une société et au bonheur des hom-

Mais ce n'est pas en rendant les habitants des villes aussi malheureux, ou plus malheureux que ceux des campagnes, qu'on remplirait l'objet proposé. Le résultat certain de cette combinaison barbare serait la diminution des hommes de la ville et de la campagne.

Le moyen est donc très-difficile? non très-certainement; et, s'il y a quelqu'embarras, il est plus dans l'accessoire que dans le principal; mais nous sortirions des bornes que nous nous sommes imposées. Seulement on observera que les hommes ne manqueront jamais où la subsistance sera assurée; annoncez un salaire et vous créerez des travailleurs.

Ce qui vient d'être observé reconduit à connaître que la distribution de la population dans les diverses professions dépendra beaucoup de la manière dont les propriétés territoriales seront partagées; c'est-à-dire des degrés d'inégalité dans le superflu que les propriétaires auront à distribuer, et aussi de la manière dont ces propriétés seront exploitées.

L'objet capital d'une société est d'arriver au rapport le plus exact entre l'étendue de son domaine, sa production territoriale, et une population active.

Nous l'avons observé plusieurs fois, il y a deux rapports nécessaires entre les productions territoriales et les travaux de main-d'œuvre. L'un existe par le besoin même que la production ressent de divers genres d'industrie pour remplir son opération jusqu'à la consommation, ce qui comprend une infinité de professions intermédiaires. Le second existe par la distribution que les propriétaires font de leur superflu pour satisfaire leur commodité ou leur plaisir.

Ainsi dans un pays isolé il y aurait entre le nombre des hommes attachés à la production territoriale quelconque et la population, un rapport nécessaire et qui existera aussi longtemps que l'état de la production restera le même <sup>1</sup>.

Si cette distribution de population vient à changer, ce changement ne sera qu'un effet, et non pas une cause. Or, avant de décider que l'effet est un mal, il faut connaître si la cause est vicieuse.

---

mes. Cela paraît venir principalement du mélange des principes contraires, qui ont continué de subsister après les altérations qu'a reçues la constitution à diverses reprises, et qui n'ont jamais été totales. Lorsque le besoin a commandé, le principe le plus favorable à la circonstance a été adopté sans le combiner avec les autres; d'où résultent de grandes contradictions et un esprit général de subtilité pour les concilier, très-contraire au progrès de la raison, souvent même à la prospérité publique.

<sup>1</sup> Nous avons observé plus haut que la production est imparfaite ou précaire, si quelques-uns des emplois qui doivent l'accompagner ne sont pas remplis. Jusqu'à présent le salaire de ces emplois avait été appelé une dépense nécessaire; il y a des gens qui l'appellent dépense stérile; ils semblent oublier que la production considérée dans sa fin, qui est la consommation, est l'ouvrage de plusieurs, et que celui qui construit la charrue, comme celui qui voiture au marché, ont contribué à la perfection de l'ouvrage comme celui qui a semé. Ou plutôt toute cette controverse roule sur une dispute de mots peu digne d'occuper de bons esprits, et qui semble tenir plus aux intérêts des opinions particulières qu'aux progrès de la vérité. On a affecté de mettre l'administration économique sur les bancs.

(Notes de l'Auteur.)

Car, si cette diminution des hommes attachés à la culture était l'effet d'une économie de bras, ou des frais de la production, il ne s'ensuivrait nullement que la production eût diminué, ni que ce fût un mal. Alors il faudrait bien que ces hommes superflus trouvassent d'autres moyens d'échange pour avoir leur subsistance.

Si la culture s'affaiblit dans ce pays isolé, il faut indispensablement que les familles occupées des professions attachées à la culture meurent et s'éteignent ; car il y a un rapport rigoureux entre la population et la production.

Si le pays a des relations extérieures, et que le nombre des familles occupées des professions attachées à la culture, vienne à diminuer, il faut examiner si ces familles ont passé dans d'autres sociétés, ou si elles se sont seulement portées vers d'autres professions ; enfin, dans ce dernier cas, si elles ont continué d'être nourries par la production nationale. Car la culture n'a point diminué, si le même nombre d'hommes a continué de consommer les denrées du sol national ; et dès lors la seule conséquence à tirer de cette émigration d'une profession dans une autre, c'est qu'il y avait des familles surabondantes au travail de la culture <sup>1</sup>.

Mais, si ces familles ont été obligées, pour subsister, de travailler à des ouvrages que l'étranger a échangés contre les denrées nécessaires à leur subsistance, c'est une preuve certaine que la culture a diminué.

Ces deux positions sont donc très-différentes ; et tirer la même conséquence de l'une et de l'autre, ce serait tomber dans l'absurde.

Dans le cas même de cette diminution de culture, la population continuant de rester la même, il faudrait bien distinguer les causes. Car il pourrait arriver que cette diminution de culture fût l'effet du changement de distribution de la population : comme il pourrait aussi arriver que la population ne se serait distribuée différemment, que par l'influence d'une cause qui aurait rendu la culture insuffisante à l'entretien de ces hommes. Dans la première hypothèse, c'est au genre de travail même qu'on pourrait l'imputer : dans la seconde, non-seulement il serait à l'abri du reproche, mais encore il aurait eu l'avantage de procurer la conservation de la population, quoique précaire <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dans ces matières les fraudes pieuses et les exagérations ont malheureusement produit deux excès : beaucoup de préjugés favorables à la déclamation, qui se répètent sur parole, et le pyrrhonisme qui méconnaît les maux réels.

<sup>2</sup> Il est facile de se convaincre, par ces observations, de la nécessité d'observer les faits. Les personnes accoutumées à les négliger pour généraliser toutes choses, parviennent à s'abuser elles-mêmes, et à ne plus voir qu'une des faces de l'objet. De là les paradoxes, les méprises, et les disputes lorsque l'amour-propre s'en mêle.

(Notes de l'Auteur.)

§ 4. *Du commerce étranger.*

Nous n'avons encore considéré la société que comme isolée, et sans communication avec d'autres sociétés.

Supposons cette communication ouverte entre divers pays, qui n'ont pas non plus l'usage des métaux.

Il est évident que toute terre ne produisant pas tout, le même rapport d'échanges que nous avons vu dans une société isolée résulter de la diversité de ses productions, aura lieu entre les divers peuples qui auront des liaisons réciproques. Tout suivrait dans la grande famille le même ordre de nécessités, que dans celle dont nous avons dépeint l'économie.

Ainsi dans l'état naturel, la population étant toujours réglée sur la production territoriale, il en résulterait que toutes choses se conservant également partout dans cet ordre naturel, la subsistance de première nécessité ne pourrait jamais devenir un objet suivi de commerce ou d'échange entre deux pays également susceptibles de la produire. Il n'y aurait de motif à cet échange que la variation des récoltes <sup>1</sup>.

L'échange courant serait donc réduit aux productions de second ordre, que la nature n'accorde pas également à tous les climats, et aux manufactures fondées sur l'emploi de ces productions.

Ainsi le besoin réciproque des sociétés apporterait chez elle quelque dérangement dans l'ordre naturel de la production : c'est-à-dire que les denrées du deuxième, troisième et quatrième ordres de besoin se trouveraient produites dans une proportion plus forte que l'ordre naturel ne semblerait l'indiquer, suivant qu'elles seraient plus ou moins recherchées par l'étranger à qui la nature les refuserait.

Il se formerait dans tous les ports des dépôts pour les échanges du monde, comme nous les avons vu se former en petit pour la facilité des communications intérieures.

Enfin, au moyen de cette liberté de communication, il se formerait dans les ports des divers peuples une proportion générale de compensation entre chaque espèce de denrées; de manière que chacune aurait à peu près la même valeur courante dans les divers ports, à la différence près des frais plus ou moins grands qu'occasionnerait l'éloignement des lieux de la consommation.

Par conséquent l'abondance serait toujours à peu près la même dans chaque port, à l'égard des denrées dont la production serait commune à tous les peuples; et les révolutions ne se feraient ressentir que sur les denrées particulières à certains climats.

---

<sup>1</sup> Chaque pays produit la subsistance qui lui est propre. l'Inde a son riz, l'Amérique a son manioc, le maïs ou le froment, suivant la température. (Note de l'Auteur.)

Mais ce prix des marchés généraux serait fort différent de celui des marchés de l'intérieur. Dans ceux-ci le prix serait nécessairement toujours inférieur dans le cas d'abondance, à raison de l'éloignement des lieux et de la facilité des communications; et supérieur dans le cas de disette. Enfin, la manière dont l'opération du commerce se passerait aurait une grande influence dans l'un et l'autre cas. Ainsi, dans une société qui a des relations extérieures, la valeur des denrées doit se combiner sur un cinquième rapport, c'est-à-dire sur la valeur courante des mêmes denrées dans les ports des autres sociétés.

Les pays qui n'auraient aucune production territoriale particulière, seraient forcés de se passer des commodités en usage parmi les autres, et se borneraient à consommer leurs fruits et leurs laitages sans communication avec les autres peuples, qui les appelleraient pauvres. Si aucun n'est tout à fait dans cette situation, il s'en rapprocherait ou s'en éloignerait suivant l'utilité, la commodité, ou le plaisir que ses productions territoriales pourraient apporter dans la communication réciproque générale, et suivant la quantité qu'il en pourrait fournir.

Tout consiste donc dans des échanges.

Entre ceux qui échangent pour consommer, il ne peut y avoir d'avantage qu'à raison du nombre des hommes réciproquement employés sur une même étendue de terrain, ou de la moindre quantité de terrain employée pour compenser l'échange de la production d'une plus grande. Dans l'un et l'autre cas l'utilité de la société, étant un effet naturel de la fertilité et du climat, ne doit pas plus, dans l'équité, établir la dissension entre les hommes, que la beauté.

Telle est la marche du commerce de l'univers dans l'ordre établi par la nature : toute restriction qui y sera apportée violera ses lois; ce sera une usurpation sur les droits des nations.

Ce tableau est grand, la pensée en est sublime; mais par malheur le fait, s'il a jamais existé dans cette simplicité, n'existera plus, à moins que l'erreur des millénaires ne se réalise.

Toutes les sociétés voisines étant dans un état continuel et réciproque de soupçon, la supériorité dans le nombre et l'emploi des hommes, et dans la qualité des terres et des productions, suffira pour leur inspirer de la jalousie. Il s'en trouvera qui gêneront leurs goûts et même leurs besoins pour s'opposer aux avantages naturels des autres. Les réciprociétés s'établiront; alors chacun y perdra également; et, en énervant la nature, on restera toujours dans les proportions qu'elle avait fixées.

Voilà le fait même dans la circulation simple, car nous verrons l'introduction des métaux augmenter les motifs de cette jalousie. Mais, dans l'une et l'autre circonstance, tout acte de restriction oblige à la réciprocité; comme la défense naturelle oblige d'opposer la force à la force <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Au physique comme au moral, c'est toujours la faiblesse qui produit la jalousie. Un

Distinguons donc un intérêt particulier de chaque société, dans le commerce du monde, de l'intérêt du commerce général; comme on est forcé dans chacune de distinguer l'intérêt du commerçant de l'intérêt du commerce national <sup>1</sup>.

L'objet général d'un État est évidemment de se revêtir de tous les moyens de puissance dont il est susceptible; c'est-à-dire d'arriver au rapport le plus exact entre sa production territoriale et l'étendue de son domaine, et entre sa production territoriale et sa population active: car, les hommes étant essentiellement le moyen de la force, et ce moyen ne pouvant être mis en action que par la richesse ou le revenu, la prospérité publique consiste d'une part dans le plus grand produit net possible, de l'autre à entretenir avec ce revenu le plus grand nombre possible d'hommes en action, soit pour la commodité des riches, soit pour la défense de la société. D'où il résulte que plus une nation a de denrées territoriales à exporter à l'étranger, plus sa population active se trouve éloignée du rapport possible et parfait avec son revenu actuel: à moins que ces denrées ne sortent en échange d'autres nécessités refusées à son territoire <sup>2</sup>.

pays plantureux n'imaginera pas le premier de borner sa consommation de productions étrangères, ni de calculer qu'il est obligé de donner en quelques occasions le produit de quatre arpents de ses terres en échange du produit d'un seul arpent de terre étrangère. Mais évidemment sa production n'aura plus la même utilité, si elle est moins demandée. Il faut donc que ce pays plantureux consomme ailleurs sa production en échange de celle qui lui manque, ou qu'il cherche à remplacer par lui-même la denrée étrangère. Tel est le principe qui porte toutes les sociétés à s'isoler, c'est-à-dire à se passer du travail et des productions des autres autant qu'elles le peuvent en augmentant leur population et leur consommation intérieure. Les maximes générales de la philosophie spéculative n'apporteront dans le monde que des disputes sans changer la nature des choses. S'véritable utilité, son emploi réel ne consisterait-il pas à tempérer seulement les excès de ce qui ne peut être réformé? Mais pour y réussir il faut être instruit du fait, et parler aux hommes suivant les circonstances. Par malheur les décrets philosophiques de notre temps ont souvent deux défauts: le premier de porter sur des hypothèses sublimes, que le vulgaire ne comprend pas; le second, une forme impérieuse que les grands génies ont substituée à l'invitation des philosophes leurs prédécesseurs. Ceux-ci ordonnent, ceux-là faisaient vouloir.

<sup>1</sup> Nos cosmopolites ne se contentent pas de distinguer l'intérêt du commerçant de l'intérêt du commerce national; l'ignorance du fait des sociétés les a conduits à accuser nos commerçants de monopole, même lorsqu'il n'est question que de l'intérêt particulier de la nation opposé à celui des autres nations. L'abus des mots et la confusion des idées n'ont jamais eu plus de cours que depuis les fausses applications de la lumière philosophique. La raison, c'est que cette lumière peut être portée par des hommes qui ne sont pas philosophes, c'est-à-dire, circonspects et appliqués à combiner et observer les faits.

<sup>2</sup> Ce n'est pas en gênant l'exportation de ces denrées de première nécessité qu'on parviendrait à établir le rapport en question; au contraire, le profit diminuant, la production diminuerait, et avec elle la population. De manière que, dans un pays qui ne récolterait habituellement que la quantité nécessaire pour nourrir ses habitants, il n'en serait pas moins nécessaire de laisser la liberté de vendre au dehors; afin que tous les genres de travaux fussent en équilibre de profit, en participant tous au prix commun des marchés généraux.

(Notes de l'Auteur.)

La production de la denrée de première nécessité semblera d'abord préférable à celle des denrées de second ordre de nécessité; parce que la nation qui dépend des autres pour la subsistance paraît dans un état plus précaire.

Mais on tenterait en vain de changer la propriété des choses : le terrain propre aux vignes, par exemple, ne produira point le blé avec profit, et réciproquement. Une société n'a donc rien de mieux à faire que de suivre le vœu de la nature, qu'il lui est impossible d'éluder; et de s'en rapporter pour sa subsistance même à l'intérêt et à la concurrence des vendeurs des denrées de première nécessité. C'est une position moins heureuse que celle d'avoir les besoins, et le superflu sur son propre fonds; mais il serait peu sage d'user mal de ce qu'on peut avoir, sous prétexte d'améliorer une condition qui ne peut être changée.

Si une nation possède l'une et l'autre productions dans une égale abondance, c'est par une égale liberté de la vente au dedans et au dehors, qu'elle laissera établir le niveau de production; car toute gêne pour entretenir un prétendu équilibre, ne pourra opérer le profit de l'une sans opérer la perte de l'autre. Quand même la compensation serait égale, ce qu'il est toujours impossible de calculer, on ne parviendrait donc qu'à détériorer une propriété et une production au profit de l'autre, ce qui répugne au droit naturel.

Toutes les autres sociétés ayant le même intérêt, il est évident que, si toutes le suivent avec la même application, la production de première nécessité, ou le grain, sera tellement cultivée par chacune, qu'elle ne formera que dans des cas rares un objet de commerce extérieur.

Si toutes les sociétés jouissent d'un rapport exact entre leur population actuelle, et leur production territoriale actuelle de première nécessité, il est encore évident que toutes resteront dans leur état d'imperfection relative <sup>1</sup>.

Pour vendre du grain, il faut donc, ou bien qu'il y ait des peuples qui négligent cette culture; ou bien qu'il se rencontre des pays où la terre produise des denrées particulières avec plus de profit qu'elle ne produirait des grains <sup>2</sup>.

Le même raisonnement s'étend aux productions du second ordre : elles ne peuvent être évidemment vendues qu'aux peuples qui les négligent ou qui ne peuvent pas les cultiver.

Les productions de main d'œuvre sont soumises à la même règle.

D'où il résulte qu'une nation abondante en productions territoriales et en productions de main d'œuvre de toute espèce, aurait moins de

<sup>1</sup> Ces considérations suffisent pour apprécier le milliard de production en grains promis par l'auteur du *Tableau économique* en sus de nos récoltes actuelles.

<sup>2</sup> Tel est le cas des colonies situées vers le 30° degré et au-dessous. (*Notes de l'Auteur.*)



relations avec les étrangers, que celle qui manquerait de quelqu'une de ces productions, soit par négligence, soit par l'inhabileté naturelle à les produire.

Si deux sociétés étaient exactement dans les mêmes circonstances, elles n'auraient donc pas de motifs de commerce entre elles.

D'où il résulte enfin que, dans l'état de circulation simple, où l'or et l'argent ne seraient point introduits pour moyen terme de l'évaluation des échanges, il n'y aurait point de balance du commerce, dans l'acception commune donnée par l'usage à ce mot. Car on l'emploie ordinairement pour exprimer le *débet* de celui qui n'a pas fourni en denrées l'équivalent de ce qu'il a reçu. Or, dans la circulation simple, il faudrait nécessairement que cette égalité des échanges fût constante, puisqu'il n'y aurait aucun autre moyen de s'acquitter; et que vraisemblablement personne ne voudrait donner en pur don son superflu.

L'avantage consisterait, comme nous l'avons dit plus haut, dans le plus grand nombre d'hommes employés sur une même étendue de terrain dont les productions sont réciproquement échangées; ou dans une moindre quantité de terrain employée pour compenser l'échange d'une plus grande quantité:

Ainsi une société gagne, si elle parvient à retirer d'une moindre étendue de terrain la même quantité de productions employées dans ses échanges avec l'étranger; et elle perd au contraire, si elle vient à employer une plus grande étendue de terrain pour échanger la même quantité de productions étrangères.

Également, lorsqu'une société parvient à employer moins d'hommes dans l'opération de ses échanges au dehors, elle ne gagne qu'autant que la quantité de ses productions et de ses échanges s'étend au dedans.

Par la même raison une société gagne, si elle parvient à employer plus d'hommes dans l'opération de ses échanges au dehors, sans diminuer ses productions et ses échanges au dedans et au dehors.

Ces combinaisons générales, et celles qui naissent du commerce particulier avec chaque société étrangère, consistent toujours à tirer le plus grand usage de son territoire, et à y entretenir dans l'aisance le plus grand nombre d'hommes qu'il est possible.

Mais, avant de quitter cette matière, examinons comment l'industrie des hommes a étendu l'objet naturel de leurs échanges; et a établi des relations entre des peuples qui, par le genre de leurs productions naturelles, semblaient n'avoir aucun motif de commerce.

Quoique l'industrie soit un attribut naturel à l'homme, l'expérience prouve que tous ne sont pas nés avec la même sensibilité d'organes, ni dès lors avec la même aptitude à exercer l'attribut qui leur est commun.

Ainsi, suivant qu'ils sont plus ingénieux, plus exacts, plus expé-

ditifs, plus économes, ils apportent dans les ouvrages des variétés qui satisfont les différents goûts des consommateurs.

De cette diversité naît le besoin factice, auquel les hommes s'habituent, des ouvrages de tel endroit par préférence aux ouvrages de tel autre endroit.

Nous avons vu plus haut que le superflu des denrées territoriales donnait naissance aux travaux de main d'œuvre de 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et de 5<sup>me</sup> ordres.

Il faut qu'il existe, en effet, au dedans ou au dehors, un fonds de production de main-d'œuvre pour compenser le superflu de productions territoriales qui se trouve dans un pays. Sans la facilité de cet échange, les propriétaires auront peu de commodités et de jouissances.

S'il y a des hommes surabondants au travail de cette production territoriale, et qu'il reste encore des terres à cultiver, il est évident que cette culture est arrêtée par un défaut d'utilité, de quelque part qu'il provienne. Or, en attendant que cet accroissement de culture devienne praticable, il est également essentiel, à la propriété territoriale et à la force de la société, que ces hommes soient occupés. Sans cela ils sortiraient du pays, ou périraient de faim, ou bien ils consommeraient en pur don les denrées territoriales, et dès lors sans utilité pour le propriétaire. C'est donc une chose utile à la force de la société, autant qu'à la propriété territoriale, de diriger ces hommes oisifs vers les travaux de main-d'œuvre <sup>1</sup>.

Si, parmi ces hommes surabondants à la production territoriale, il en est qui travaillent pour la consommation étrangère, tant qu'ils seront nourris par la culture nationale, ce sera un grand avantage sans contre-dit; car ils recevront en échange de leurs ouvrages des denrées utiles ou commodes, inconnues aux propriétaires des terres de leur pays; et par là ils se trouveront en état de consommer le superflu de ces propriétaires ou de les exciter à produire davantage: enfin, ces propriétaires ayant un plus grand nombre de jouissances seront réputés plus riches.

Cette utilité des travaux de manufacture frappera encore sous un autre aspect, si l'on fait attention à la règle générale de compensation établie entre les denrées; car on trouvera qu'une petite quantité de

---

<sup>1</sup> Telle était exactement la circonstance dans laquelle Colbert ranima les manufactures en France: quelques écrivains, par respect pour leurs spéculations systématiques, et pour les accréditer, ont cru pouvoir le lui reprocher, et employer toutes sortes d'exagérations pour décrier un ouvrage que la nation avait applaudi pendant un siècle: il continuera de l'être, malgré l'envie, par ceux qui le comprendront. Il faut cependant regarder M. Colbert comme le restaurateur plutôt que comme l'auteur de ces établissements, qui avaient été très-florissants en tout genre longtemps avant lui; mais que le malheur des temps avait renversés en partie, ainsi que l'agriculture, dans l'intervalle des années 1640 à 1660.

(Note de l'Auteur.)

denrées de main-d'œuvre, même dans l'ordre utile et commun, s'échange avec une grande quantité de productions territoriales : d'où il faut conclure, 1° que peu de travail se paie par l'emploi de beaucoup de terres, et qu'il est utile au propriétaire du sol de donner le moins qu'il peut de ses productions territoriales en échange de la main-d'œuvre ; et cela doit arriver ainsi lorsque ces ouvrages de main-d'œuvre se trouvent à sa porte au lieu de venir de l'étranger à grands frais ; 2° que la consommation de ses productions territoriales destinées à l'échange des ouvrages de main-d'œuvre, est beaucoup plus assurée dans le pays, et plus utile relativement à la force de la société, qu'elle ne le serait dans une société étrangère <sup>1</sup>.

En effet, dans l'ordre moyen, le vêtement complet en laine d'un propriétaire s'échange avec le produit net qu'il retire en denrées l'un dans l'autre d'environ 10 arpents de terres. Le produit net de 4 arpents au plus, sur ces 10, est destiné à compenser l'échange des matières premières ; le produit net des six autres est le paiement de la main-d'œuvre. Or, le produit net de six arpents ordinaires nourrit une famille, au moins pendant la moitié de l'année. Les ouvrages les plus grossiers ne donnent pas beaucoup moins dans leur proportion ; et les ouvrages plus précieux exigent une proportion plus forte à raison de la rareté des matières, de la délicatesse du travail, et dès lors de la difficulté d'y réussir. Ainsi, dans un pays où le produit net de 30 millions d'arpents de terre serait employé à payer la dépense en ouvrage de main-d'œuvre, il y aurait au moins 1,250,000 familles entretenues à raison de cette dépense. Il est donc évident que, si cet État consomme au dehors le produit de ces 30 millions d'arpents, en échange des denrées de main-d'œuvre, il aura 1,250,000 familles de moins qu'il n'en pourrait entretenir. Afin d'épuiser toutes les hypothèses, supposons même une société où les hommes surabondants à la production territoriale seraient nourris par les étrangers en échange de leurs productions de main-d'œuvre : cet emploi des hommes serait précaire ; mais il n'en serait pas moins utile en soi, puisqu'il entretiendrait évidemment dans cette société un excédant de population au delà de sa proportion naturelle ou accidentelle.

La question ne peut pas être de savoir si une valeur pareille produite en denrées territoriales, ne serait pas plus utile qu'en denrées de main-d'œuvre.

Le véritable point de la question est de connaître si cela est possible,

---

<sup>1</sup> Si l'on entre dans le détail de la population, il est probable qu'on trouvera que le hommes subsistant directement par la culture, soit comme cultivateurs et agents nécessaires, soit comme propriétaires, forment environ des  $\frac{2}{3}$  aux  $\frac{3}{4}$  ; et que l'autre partie est composée des hommes occupés des travaux de main-d'œuvre dans les villes et les manufactures. (Note de l'Auteur.)

jusqu'à quel point, et enfin quelles causes primitives empêchent ce qui est possible<sup>1</sup>.

Le résultat final est donc que, dans un pays qui fournit à la nourriture de ses habitants, la denrée de main-d'œuvre pour la consommation des étrangers ne sera dans le fait que la conversion des denrées territoriales dont les étrangers n'ont pas besoin, en denrées de main-d'œuvre qu'ils veulent bien consommer en échange d'autres denrées de toute nature qu'ils fournissent pour la commodité et le plaisir des propriétaires des terres. Tel est l'objet de tous les travaux quelconques d'une société bien ordonnée, soit dans l'ordre de la circulation simple, soit dans la circulation composée; c'est d'arriver directement ou indirectement à la plus grande consommation possible de la production de ses terres; et au rapport le plus exact entre sa population active et sa production territoriale.

C'est pour étendre la matière de cette conversion, pour donner aux propriétaires de nouveaux motifs de produire, que différentes sociétés ont établi des colonies sous des climats différents du leur; et elles en retirent des denrées uniques et privilégiées, qu'elles échangent avec leurs productions territoriales et de main-d'œuvre. Le superflu de leur consommation passe à l'étranger qui en a besoin; et qui procure ainsi la consommation d'une production territoriale qu'il n'aurait pas pu ou voulu faire par lui-même.

Ainsi toute perte de colonie, pourvue de ses besoins par la métropole, est un retranchement de son revenu territorial: ainsi l'introduction de l'étranger dans le commerce direct de ces colonies est exactement la cession gratuite d'une portion des récoltes de la métropole<sup>2</sup>, et un moyen infaillible de conduire les colonies à l'indépendance.

<sup>1</sup> Quelques personnes ont affecté de confondre toutes ces positions, ce qui a jeté de l'embarras sur ce qui était clair par soi-même. La plupart des disputes de ce genre, ainsi réduites au simple, ne laissent plus voir qu'une base puérile. (*Note de l'Auteur.*)

<sup>2</sup> D'honnêtes et excellents citoyens envisageaient sans doute ces établissements sous un autre point de vue, lorsqu'ils se réjouissaient de nos pertes pendant la guerre, et ne formaient des vœux que pour les voir augmenter, dans l'espérance que ces funestes possessions ruineraient nos ennemis. C'était sans doute conséquemment à cette nouvelle opinion, qu'on s'efforce de répandre, qu'une colonie doit être regardée comme une autre province du corps de la monarchie. En ce sens il faudrait les considérer d'après cette distinction si juste que la politique a mise entre les États et la puissance, et dont le Bocalini a fait un usage si ingénieux dans sa *Pietra del paragone politico*. Mais les colonies modernes sont toute autre chose dans leur objet, et sont uniquement destinées à augmenter les revenus du pays qui les fonde, par la conversion dont nous parlons. Le cosmopolisme, aujourd'hui faussement appelé philosophie, peut se permettre le renversement de l'intérêt particulier de chaque nation en faveur de toutes; mais aucun principe arbitraire ne peut détruire un fait physique, et il faut toujours en revenir à calculer l'influence des colonies sur la richesse de la métropole par la conversion des denrées que celle-ci ne trouverait pas à consommer, et que dès lors elle ne produirait pas, en autres denrées qu'elle trouve à échanger. Ainsi aucun détour subtil n'empêche de regarder comme produit net de nos terres le produit brut des colonies, tant que ce produit brut sera obtenu par la consommation de nos denrées, ou de denrées acquises en échange

La condition qui rend les colonies utiles suppose donc en tout temps la liberté de la navigation, et une marine suffisante pour la protéger.

Cette même condition indique le degré d'utilité intrinsèque de toute colonie : on dit intrinsèque, car il est des positions d'une utilité relative, et, en toutes choses, quelquefois l'accessoire emporte le principal. Mais il sera toujours vrai en soi de dire qu'une colonie ne peut être utile, qu'autant qu'elle procure les denrées que sa métropole ne récolte pas elle-même, à moins que cette métropole n'eût occasion de les reverser ailleurs elle-même; car, si la colonie ne peut payer ses besoins avec sa production, il faut, ou bien qu'elle périsse, ou bien qu'elle y pourvoie, soit par elle-même, soit par d'autres nations capables d'échanger avec elle; ce qui opérera nécessairement son indépendance.

Aucune nation européenne ne paraît avoir été exempte de fautes contre cette règle de l'institution des colonies; et les conséquences de ces fautes doivent naturellement produire une grande combinaison d'événements.

Les sociétés ont encore une manière indirecte de faire l'échange de leurs productions. Lorsque l'une d'elles n'a point d'échanges qui conviennent à une autre dont les denrées lui sont cependant nécessaires, elle se procure, par une troisième avec laquelle elle peut échanger, le genre de production utile à la nation dont les denrées lui sont nécessaires. Elle remplit ainsi son objet; mais elle peut être obligée pour y arriver de compliquer cette combinaison, de manière que ce n'est qu'à la troisième ou à la quatrième conversion d'une denrée étrangère dans une autre denrée étrangère, qu'elle parvient à consommer l'échange réel du superflu de ses productions avec ses besoins.

Il est évident que ce genre de commerce n'est qu'accidentel. Un grand éloignement ou d'autres circonstances lui donnent ordinairement occasion.

#### § 5. *De la navigation.*

Les échanges des sociétés au dedans et au dehors supposent et exigent un transport par mer; ainsi la navigation a un rapport nécessaire et proportionné avec le commerce intérieur et extérieur dont un pays maritime est susceptible.

---

des nôtres; de compter la population employée à la production de ces denrées comme un excédant qui manquerait de subsistance sans les colonies.

L'auteur de la *Philosophie rurale* reproche sans cesse aux nations de se servir de termes qu'elles n'entendent pas, de n'avoir aucune bonne définition des mots consacrés à l'économie politique. Pour le prouver, il y attache un sens que les autres hommes ne sont point convenus de leur donner, et il établit à son tour des définitions propres à cadrer uniquement avec les opinions qu'il veut accréditer, mais qui par cette raison même ne peuvent servir qu'à lui. C'est la plus grande entreprise qu'ait jamais faite le régime philosophique, et elle ne convient qu'à lui, car les souverains n'y réussiraient pas.

(*Note de l'Auteur.*)

Cette navigation s'exerce d'un port de la société dans un autre port de la même société; ou de ses ports dans les ports étrangers.

Ceux qui s'y adonnent ne sont pas seulement utiles à l'exportation des productions et à l'importation des besoins : ils en assurent la continuation pendant la guerre; ils défendent courageusement la nation des entreprises des ennemis et en exécutent contre eux. Leur art est très-complicqué; il exige une longue expérience : ainsi une société qui n'a pas le nombre de navigateurs proportionné à celui qu'elle peut entretenir, ne jouit pas de ses forces naturelles, et ses communications sont précaires <sup>1</sup>.

L'ordre naturel et politique exige donc qu'une société fasse par ses hommes, exclusivement, la navigation d'un de ses ports dans un autre de ses ports; comme il importe à la force publique que les moissonneurs et les manœuvres d'un pays soient habitants. Tant que les habitants suffisent, c'est leur patrimoine en conséquence du partage originaire des travaux qui distribue les hommes dans les diverses professions relatives à la production et à la consommation. Ce partage, imaginé par les particuliers pour leur commodité, produit en diverses occasions la force publique; et alors la société doit veiller plus particulièrement à conserver à ces professions l'utilité qui seule peut les maintenir dans la proportion où elles doivent se trouver relativement à la position actuelle de la République. Or, cette branche de navigation et la pêche sont la base certaine et nécessaire d'une marine.

L'ordre naturel établit la liberté de la navigation entre les nations pour l'échange direct de leur propres productions; et celle qui troublerait cet ordre mettrait les autres nations dans une position désavantageuse, qui les éloignerait de l'échange avec elle <sup>2</sup>.

Mais il est contre l'ordre naturel et contre l'intérêt de toutes les nations, qu'il en existe sans territoire, dont tout l'emploi est de dépouiller chacune d'elles de leur activité naturelle dans la navigation, et qui ne subsistent que de la perte de leurs forces.

Un grand État a intérêt en général à favoriser la navigation directe des peuples qui ont des denrées nationales à échanger avec les siennes, parce que sa propre activité en sera augmentée. Mais le gain de ce transport doit à peine être considéré, en comparaison de la force et de l'indépendance d'une société, soutenues par l'entretien d'un fonds de matelots proportionné aux besoins. On ne remplace point l'expérience

<sup>1</sup> En 1689, l'Angleterre et la Hollande notifèrent à toutes les puissances la convention qu'elles avaient faite d'empêcher tout commerce avec la France par quelque nation que ce fût. (*Voy. le Recueil diplom.*)

<sup>2</sup> Des circonstances particulières peuvent former exception à la règle générale dans un petit nombre de cas, très-rares à la vérité. (*Note de l'Auteur.*)

et l'habitude des dangers avec de l'argent : la force doit être entretenue par la richesse, et la richesse a besoin d'être protégée par la force.

§ 6. *Du revenu national et du service public.*

La terre produit le revenu primitif, et la terre ne produit que par le travail : c'est-à-dire que le propriétaire est obligé de distribuer une partie de sa production en échange du secours qu'il tire du travail et de l'industrie des hommes qui l'aident à produire.

Ce qui lui reste de denrées, après avoir payé ceux qui l'ont aidé à produire, constitue son revenu ou son produit net.

Cet excédant se consomme en partie par le propriétaire même pour sa subsistance personnelle; et en partie par l'échange qu'il en fait, soit au dedans, soit au dehors, avec les ouvrages, les denrées, ou les services dont l'utilité, la commodité, le plaisir ou le caprice lui ont fait un besoin.

La production générale fournit donc un revenu à tous les citoyens occupés.

Mais celui dont le revenu est borné à la subsistance nécessaire, n'en peut aider personne; le superflu seul met celui qui le possède en état de secourir les autres.

Toute société cependant a besoin de secours à raison des diverses parties du service public. Elle a besoin de magistrats pour maintenir l'ordre, la paix, les mœurs, et la propriété entre les citoyens; de guerriers exercés à manier les armes pour la défendre en cas d'attaque de l'ennemi; de places fortes pour prévenir une irruption soudaine; de vaisseaux pour défendre ses côtes, ses colonies, et protéger les navigateurs.

Le premier magistrat ou le chef de l'État aura besoin de conseillers intimes, qui l'aident à soutenir la balance dans laquelle il pèse les intérêts de la société; à prévoir ses besoins; à rédiger les lois; à conserver l'harmonie du tout en dirigeant et réglant chacune des parties qui le composent; à connaître ce qu'il faut punir ou récompenser.

Ces agents en auront d'autres subordonnés; et, moins il y aura de simplicité dans la construction de la machine, plus il y aura de puissances employées.

Enfin, l'éclat et la majesté de ce chef représentatif de la dignité et de l'opulence nationales exigeront une abondance proportionnée à la splendeur de son trône; et cette abondance sera la consolation et la récompense du service qu'il remplit à l'égard de tous.

Dans un pays où l'usage des métaux est inconnu, il faudra évidemment que toutes les branches du service public soient payées en denrées, ou en honneurs, ou par les deux moyens réunis. D'où il résulte que,

plus il sera honorable de servir le public, moins il y aura de denrées à distribuer pour son service.

Mais, comme les honneurs ne remplacent pas les besoins effectifs, il sera nécessaire de réserver une portion de denrées nationales à la récompense des employés de l'État.

Ou bien une partie des terres sera destinée à cet usage ; ou bien, s'il n'y en a pas de réservées, tous ceux qui ont un revenu devront contribuer à la fourniture nécessaire <sup>1</sup>.

Le service public a pour objet la conservation des propriétés ; et la propriété est nulle, si elle ne donne la subsistance : d'où il s'ensuit que la subsistance physique de chaque famille est une portion privilégiée sur le revenu avant le service public. Mais cette subsistance physique doit être égale par chaque tête pour toutes les familles, et non pas en raison de la différence des rangs ; car il serait absurde que, le cas arrivant, où la conservation de la société exigerait tout l'excédant au delà de la subsistance de la famille, celui qui aurait le plus grand intérêt à la conservation publique fit les moindres sacrifices proportionnels. Or, ce qui ne serait pas juste dans les cas extrêmes, ne le serait pas non plus dans de moindres besoins <sup>2</sup>.

L'excédant de cette subsistance physique est donc la seule portion du revenu sur laquelle le service public puisse être assigné.

Ainsi le revenu national, soumis aux combinaisons de finance, n'est que le montant du superflu de chaque citoyen <sup>3</sup>.

Dès lors les nécessités du service public bornent les commodités et les agréments que chaque citoyen peut retirer de son revenu, comme l'utilité de la production doit limiter le besoin public.

<sup>1</sup> Les empereurs romains faisaient distribuer aux principaux personnages qu'ils employaient, et suivant leur considération, des denrées en nature, des étoffes de leurs manufactures, des armes, jusqu'à de belles esclaves, et quelq'argent. Les soldats vétérans avaient des terres héréditaires et franches sur les frontières, à la charge par eux et leur postérité de les défendre ; et une partie des tributs des provinces se levait en nature. Il y avait en outre les terres du fisc public et les terres patrimoniales du souverain. On reconnaît là le principe de l'administration économique des deux premières races de nos rois.

<sup>2</sup> La police d'Athènes sur les tributs était fondée sur ce principe, comme le remarque l'*Esprit des Loix*, liv. XIII, chap. 7. Il était peut-être plus facile d'en suivre l'application exacte dans une petite république, que dans un grand Etat ; mais il ne faut pas croire non plus qu'il soit impossible de s'en approcher beaucoup. C'est à ce principe mal employé que l'arbitraire des tailles a dû naissance ; mais le moyen a détruit l'objet du principe. Ce serait mal raisonner que de partir d'une expérience mal faite pour nier qu'elle puisse exister ; et cela arrive très-souvent dans un pays où l'on se détermine sur des aperçus, et où c'est par l'événement qu'on juge, sans jamais remonter aux causes.

<sup>3</sup> Ce superflu des citoyens a établi, dans tous les gouvernements sages et modérés, une espèce d'hierarchie entre les hommes du même ordre, de manière que les charges personnelles et réputées sordides par le préjugé établi y sont affectées aux classes dépourvues de superflu. Mais, dans cette matière délicate et qui tient également à la douceur du gouvernement et à ses principes constitutifs, il paraît que les espèces n'ont pas été bien distinguées et que les principes sont encore très-vagues. (Notes de l'Auteur.)



D'où il résulte que, pour comparer l'avantage d'une propriété territoriale à deux époques différentes, il faut comparer le tribut et le superflu dont les propriétaires ont joui dans les deux époques.

Mais on ne saurait trop observer que, dans l'évaluation du superflu, il faut commencer par prélever rigoureusement les avances de la production et la subsistance de celui qui produit.

Les nécessités du service public ne peuvent pas être les mêmes en tout temps. Pendant la paix elles sont bornées au maintien de l'état civil, qui comprend un pied de forces toujours subsistant contre les surprises, et proportionné à l'étendue des côtes et du pays qu'il faut défendre. Pendant la guerre ces forces doivent augmenter en raison des efforts dont les nations ennemies sont capables : souvent même il faut appeler des secours étrangers et les entretenir à sa charge.

Ainsi il est essentiel à la force d'une société que son état civil permanent ait un rapport tellement proportionné avec les nécessités de la guerre, que l'avantage de la propriété n'éprouve pas une révolution trop subite.

Il est donc de l'intérêt des sociétés que la guerre se fasse le plus qu'il est possible aux dépens de l'ennemi attaqué, ou des amis que l'on défend. Ainsi, dans le choix des amis et des ennemis, il en est de plus ou moins à charge à une société.

Si la société est forcée par la guerre et les circonstances de consommer une telle quantité de denrées, que les propriétaires ne puissent la fournir sans être privés de tout l'avantage de leur propriété, elle est obligée de chercher, soit au dedans, soit au dehors, à en emprunter de ceux qui peuvent en avoir des magasins. Elle donne des promesses de les rendre par parties d'année en année, avec une récompense en denrées proportionnée à l'importance et à l'urgence du service; ou bien elle s'oblige à donner annuellement au prêteur une récompense en denrées, jusqu'à ce qu'elle ait la faculté de rendre la quantité reçue.

Dans l'un et l'autre cas, il est évident que le revenu national est hypothéqué en entier pour l'exécution des engagements.

Le plus grand intérêt de la nation est donc de se libérer fidèlement et promptement de cette charge.

Tant qu'elle dure, la propriété des citoyens est donc moins avantageuse, et la société est moins forte, puisqu'elle a moins de ressources pour ses besoins extraordinaires.

Si la libération n'est pas prompte, ces malheurs des propriétaires et de la société seront durables.

Si la libération n'est pas fidèle, il faudra dans l'occasion, ou bien manquer aux besoins, ou bien violenter la propriété pour y répondre.

Ainsi, dans les grandes extrémités, tous les partis insuffisants produisent nécessairement de plus grandes extrémités.

Le service public disposant d'une portion quelconque du revenu na-

tional, ou du superflu de chaque citoyen, il s'ensuit que les propriétaires des terres ne seront plus les seuls à influencer sur le genre des occupations de troisième, quatrième et cinquième ordres. Ainsi la distribution des salaires de l'État aura, sur la valeur des denrées secondaires et la distribution de la population, la même influence proportionnelle que nous avons observée appartenir au propriétaire des terres, lorsque nous l'avons considéré seul. Mais avec cette différence que les hommes salariés par l'État auront encore moins de motifs pour consacrer à l'accroissement de la production territoriale une partie de leur superflu.

Par conséquent, l'excédant des salaires de l'État, au delà de l'aliment et des commodités, se portera nécessairement aux denrées de plaisir et de fantaisie.

Par conséquent, plus il y aura d'impôts, plus il paraîtra y avoir de luxe, parce qu'il y aura un plus grand nombre d'hommes pourvus d'un grand superflu par un déplacement forcé de la propriété d'autrui.

Or, le luxe produit par le tribut a ce premier inconvénient d'employer la propriété d'un citoyen au plaisir et à la fantaisie d'un autre citoyen. Mais, si le tribut affectait, non pas l'avance de la production ou la subsistance de celui qui produit, mais seulement ses commodités utiles, le luxe qui en proviendrait deviendrait une véritable consommation du fonds territorial, car nul ne produira sans un espoir d'utilité personnelle.

Il y a donc une différence essentielle entre les effets du luxe du propriétaire des terres et celui des employés ou des rentiers de l'État<sup>1</sup>.

Le service public pourra être rempli, ou bien par une portion de denrées que chaque chef de famille sera obligé de fournir, ce qui constitue l'impôt personnel ;

Ou bien par une portion réglée de denrées que chaque consommateur sera obligé de fournir sur une certaine quantité de celles qu'il consommera ; ce qui constitue l'impôt de consommation<sup>2</sup> ;

Ou bien par une perception des fruits de la terre sur le propriétaire, ce qui constitue l'impôt territorial.

Si le service est payé des trois manières à la fois, il est évident qu'il faut que les trois moyens produisent exactement entre eux le même

<sup>1</sup> Ces observations indiquent la nécessité de remonter aux causes pour connaître les véritables remèdes du mal. Elles ne sont pas nouvelles, et elles ne feront aucune impression sur ceux qui n'ont pour but que de déclamer ou de confondre toutes choses au profit de leur système particulier. Les autres y verront peut-être la source des contradictions sur cette matière.

<sup>2</sup> Nous parlons ici du droit de consommation pur et simple, car le droit sur chaque vente est une manière monstrueuse de régir le droit de consommation, qui n'a eu cours qu'en Espagne. On croit du moins qu'aucune autre nation policée n'en fournit d'exemple depuis un siècle et plus. Le seul droit de gros a ce même inconvénient dans les endroits qui y sont sujets, mais sur les ventes en gros seulement, ce qui oblige les propriétaires d'être eux-mêmes magasiniers et spéculateurs. (Notes de l'Auteur.)

rapport qui doit exister entre le revenu national et le service public. Si ce rapport cesse d'être exact, ou bien le service public n'est pas rempli, ou bien la propriété n'a pas les avantages qui lient le propriétaire à la société.

Or, en considérant de plus près la nature de chacun de ces moyens, on reconnaîtra en quoi peut consister la difficulté de cet équilibre, et ce que les uns et les autres ont de plus commode ou de plus fâcheux dans l'opinion et la réalité.

L'impôt personnel est injuste s'il est égal d'homme à homme, puisque les uns ont à peine le nécessaire physique et que les autres ont un grand superflu.

Si on prétend l'établir proportionnellement au produit du travail, il aura de terribles inconvénients. Ce produit est nul au delà de la subsistance dans une infinité de circonstances, quelquefois même au-dessous suivant les accidents; enfin, dans la supposition la plus heureuse, il change sans cesse. Il faudra donc l'estimer arbitrairement : l'arbitraire est aveugle et quelquefois passionné; il frappera du même coup le fort et le faible; le travail se retirera de dessus son passage; alors la production diminuera, ou bien elle sera forcée de retenir les travailleurs par un salaire plus fort et qui les dédommage, s'il est possible, de la vexation de l'arbitraire. Les frais de la production ne peuvent augmenter sans attacher son profit, et elle décroît en raison des pertes qu'elle éprouve.

Si le tribut se lève sur la consommation, il se présente diverses considérations :

S'il porte sur les consommations nécessaires ou forcées, il est évidemment préjudiciable et insoutenable, puisqu'il distribue le fardeau à raison du nombre, sans égard à la force;

S'il porte modérément sur les consommations volontaires des denrées du second, troisième, quatrième, etc., ordres de besoin, de manière que chacune contribue davantage à mesure qu'elle est moins nécessaire, certainement l'avantage de la plus juste répartition possible s'y rencontre.

Mais cette méthode aura l'effet de produire une perception dispendieuse par la surveillance des actes sujets au paiement; or, ces frais augmentent sûrement l'impôt, ou bien diminuent les fonds du service public.

Un second effet ordinaire, mais non pas absolu, sera de renchérir d'autant le travail du consommateur. On dit que cet effet ne sera pas absolu, parce que, tant que l'impôt affectera uniquement le commode et le superflu dans une proportion graduelle et modérée, les denrées qui donnent un grand profit ne feront pas supporter au consommateur la totalité de l'impôt, sans quoi elles compromettraient leur débit. A l'égard des denrées qui ne donnent pas un grand profit, comme sont les plus nécessaires, certainement le consommateur en supporterait le renchérissement

entier ; car on cesserait de les produire, si elles cessaient de donner du profit.

Cette distinction est également fondée sur le fait et sur la nature de la chose ; et c'est cet attribut du droit de consommation qui rend sa répartition très-équitable, tant qu'il est fort modéré.

Un troisième effet possible, mais non pas nécessaire de ces droits, sera d'être augmentés insensiblement, de manière à altérer la consommation, et dès lors la production.

Un quatrième effet possible, mais non pas nécessaire de ce genre d'impôt, sera de s'étendre aux denrées privilégiées destinées à salarier le travail de la production, et dans ce cas l'impôt détruirait la production et lui-même.

Un cinquième effet avantageux sera d'assujettir au partage de l'impôt les propriétaires des terres privilégiées, s'il y en a, ainsi que les créanciers publics auxquels une portion des denrées territoriales passe annuellement, conformément à leurs conventions, quelle que soit la récolte. Or, si, en consommant ces denrées, ils en rendent une partie à l'État, c'est une décharge évidente en faveur des hommes qui produisent.

L'impôt sur la consommation étant sujet, par sa nature, à un inconvénient réel et susceptible d'excès dangereux, la méthode la plus simple et la plus naturelle paraît à diverses personnes de percevoir, sur le propriétaire même, la portion des denrées territoriales dont le service public exige la réserve. C'est, en effet, la première idée qui se présente à tous, et l'expédient le moins dispendieux dans le fait.

Ce serait, sans contredit, le plus juste et le plus efficace, si toutes les terres payaient également, et si le propriétaire des terres, maître de la subsistance, l'était réellement d'exiger, en échange de sa denrée, plus de travaux et d'ouvrages à mesure que le service public aurait de plus grands besoins.

Ces deux conditions préliminaires sont indispensables.

Mais la seconde est impossible dans le fait ; car, si le propriétaire avait réellement cette faculté, jamais il ne pourrait se plaindre de l'impôt ; son superflu réel ne pourrait jamais diminuer, puisqu'il produirait toujours les mêmes usages. On voit cependant le contraire arriver lors des augmentations d'impôts sur la propriété territoriale.

On ne peut pas dire non plus que le revenu territorial n'ait point du tout haussé à raison de l'accroissement des impôts, car si cela était, le revenu territorial serait anéanti, il y a longtemps, pour les propriétaires<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On voit dans Froumentau que dans l'espace de trente-un ans, finissant en 1578, il avait été levé dans le royaume 1,353 millions, ce qui faisait 43,645,161 liv. par an. Or, l'argent en monnaie étant à 21 l. 5 s. 8 d. en 1563, et à 54 l. 6 s. 6 d. en 1765, ces 43 millions 645,161 liv. faisaient le pair d'environ 112 millions actuels. Cependant nous ne vi-

Dans un très-petit territoire, une police éclairée et vigilante pourrait régler le prix des salaires de chaque genre, et le prix des productions relativement à l'impôt; de manière que, la même proportion existant toujours entre chaque classe ou profession, l'utilité de toutes diminuerait également par l'accroissement de l'impôt : dans cette hypothèse une imposition unique sur la terre serait praticable; et les bornes de l'imposition seraient facilement connues.

Mais, dans un grand État, où ce calcul serait une entreprise impraticable, où le service public exige un recouvrement fixe et certain, parce que les besoins le sont; où une grande partie du revenu national est employée au service public, l'impôt unique sur la terre paraît une chimère. Examinons-en les effets.

Dans le cas d'abondance de récolte, certainement il serait impossible au propriétaire des denrées de soutenir l'échange sur un pied qui répartit une portion de sa charge sur le consommateur. Au contraire, il donnerait beaucoup pour avoir peu; ainsi le service public absorberait une partie de son revenu, et le surplus suffirait à peine à ses goûts et à ses besoins ordinaires.

Dans la rareté, après avoir satisfait à la contribution du service public, il ne resterait pas toujours au propriétaire de quoi satisfaire même à ses commodités ordinaires; car le travail commun et le plus nécessaire, étant presque toujours borné à la subsistance, ne peut rien retrancher sur son salaire.

Dans le cas moyen entre les extrêmes, la denrée territoriale est toujours plus abondante que la demande n'en est étendue, car tout propriétaire tend à produire au delà de ce qu'il a produit précédemment.

vons pas plus mal qu'on ne vivait alors, c'est-à-dire que le travail de toute espèce et la propriété ne donnaient pas alors plus de jouissances qu'elles n'en donnent aujourd'hui. Pour comparer exactement, il faudrait plus d'éléments que nous n'en avons. Les variations des monnaies, les alternatives de liberté et de défense dans la vente des grains, les troubles intérieurs, les guerres, l'expulsion des protestants, les emprunts publics et les révolutions de crédit, l'accroissement des colonies, les changements survenus dans l'administration des États de l'Europe, tout cela complique tellement les causes et les effets, que les différentes opinions trouvent à glaner dans le même champ, lorsqu'il n'est question que de disputer. Mais un fait certain, c'est que la position des campagnes est meilleure qu'elle n'était, il y a vingt-cinq ans, dans les pays où la terre est productive, et qui ont des communications; et que les fermages y sont augmentés. Ce qui ne peut provenir que de deux causes : augmentation du prix des denrées territoriales et amélioration de production. L'une et l'autre cause y ont influé très-réellement, et ce serait une recherche utile de connaître en quelle proportion. Mais l'ouvrage serait très-compiqué, à cause de l'extrême inégalité de situation entre les diverses provinces, et aussi parce que toutes les denrées n'ont pas également participé à l'accroissement de valeur. Il paraît cependant en général que le revenu territorial n'est pas plus soutenu par l'amélioration de production, que par le haussement des valeurs. Peut-être aussi la diminution du prix des denrées de main-d'œuvre sur divers objets a-t-elle contribué à compenser l'accroissement de l'impôt. On connaît, par toutes ces complications de causes, combien la rigueur des vérités générales joue mal, en une infinité de rencontres, avec les vérités locales qui fixent l'attention de l'administration.

(Note de l'Auteur.)

(Mélanges.)

Par la même raison chacun d'eux a toujours un intérêt pressé de faciliter la consommation de son superflu; et jamais il ne peut être le maître des conditions de l'échange, à cause de la concurrence également empressée des autres propriétaires.

Il le serait d'autant moins, que la proposition de diminuer les salaires partirait de lui; car, en supposant un désir égal d'acheter et de vendre de part et d'autre, celui qui propose se met dans la position la moins favorable.

Le propriétaire des denrées territoriales continuerait donc de donner la même quantité de ses denrées, pour satisfaire ses goûts; et le superflu se trouverait entre les mains de l'homme salarié, au lieu d'être entre les mains de l'homme productif.

Au contraire, dans l'impôt de consommation, c'est de l'homme salarié que doit partir la proposition de hausser le salaire; dès qu'il y trouve de l'opposition, il se détermine pour vendre à céder quelque chose sur son bénéfice s'il en est susceptible<sup>1</sup>.

Mais une considération importante et décisive contre l'impôt territorial unique, c'est son injustice dans un pays où une partie très-forte de la production passerait en nature aux employés et aux créanciers du public. Car il faut de toute nécessité, pour conserver l'équilibre, ou bien diminuer proportionnellement aux besoins publics le salaire des créanciers et des employés, ou bien les soumettre à un paiement sur leurs consommations qui vienne à la décharge des fonds de terre. Aussi a-t-on vu dans tous les pays l'impôt sur les consommations préféré à l'impôt territorial en proportion de la dette publique, parce que toutes les circonstances ne permettent pas également de baisser le salaire du créancier public en raison des besoins de la société.

Ainsi éviter les extrêmes et se conformer aux circonstances, c'est atteindre au but.

Le droit de consommation s'étend à la vérité sur le propriétaire cultivateur lorsqu'il consomme, et quelqu'un en a conclu que c'était un véritable stellionat. Mais, s'il est vrai que le droit de consommation contribue à alléger le fardeau actuel et présent de la terre, comme on pense l'avoir prouvé par le fait et par la nature des choses, il en résultera au contraire que ce supplément de contribution du propriétaire n'est qu'une faible partie de ce qu'il paierait, s'il eût supporté le total<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> L'auteur de la *Théorie de l'Impôt* a si bien reconnu dans le fait l'impossibilité de l'impôt territorial unique, qu'il a été forcé d'être inconséquent à son système et d'y joindre une imposition accessoire, impraticable à la vérité, vu le montant de la somme, si on en faisait l'assiette sur les maisons, et destructive si on se déterminait pour la capitation qui, par sa nature, ne peut jamais être qu'arbitraire. (*Note de l'Auteur.*)

<sup>2</sup> Le commentaire du *Tableau économique* a dit, de ceux qui soutiennent cette opinion, qu'ils *bélaient*. *Bétons* donc ce qui nous paraît être la vérité, et ajoutons que l'intervention de l'argent dans la circulation rend encore plus indispensable au propriétaire des terres une avance et un secours de la part des autres citoyens. Car l'absence et la présence

D'ailleurs, nous avons observé qu'il est des droits de consommation d'un genre vicieux et destructif. Ainsi, pour discuter méthodiquement, il ne faut considérer que les autres, et à le bien prendre se borner aux droits qui se perçoivent sur la consommation à l'entrée des villes, qui seules paraissent susceptibles de ce genre de tribut, et où toutes les choses dont on fait un usage extérieur peuvent y être soumises modérément, depuis le nécessaire jusqu'au faste, pourvu que chaque chose le soit dans sa proportion.

Le propriétaire des terres n'est attiré dans ces villes, que par la facilité d'y consommer son superflu d'une manière plus agréable, ou par quelque fonction publique.

Dans le premier cas, il sort de l'ordre naturel : sans contredit il doit en avoir la liberté; mais peut-il réclamer cet ordre naturel dans un point, lorsqu'il le transgresse dans un autre? et la société n'est-elle pas en droit de mettre une condition à cette liberté dont il peut ne pas user, si elle cesse de lui convenir?

Dans le second cas, toute fonction publique est payée ou doit l'être : ainsi le séjour forcé de la ville a son dédommagement dans cette circonstance; et si l'on y fait attention, ce dédommagement sera moins cher en le payant effectivement, qu'en accordant des exemptions de la contribution commune.

Soyons de bonne foi sur toutes les autres considérations qu'on allègue sur cette matière, et nous n'y trouverons que les raisons de l'intérêt particulier, déguisées sous un vain étalage de mots. Quiconque apporte son calcul domestique pour base de l'intérêt général tombe nécessairement dans l'illusion.

Le seul défaut réel de l'impôt de consommation volontaire se réduit donc à sa perception dispendieuse. Or, il s'agit de savoir : 1° s'il ne serait pas possible d'y remédier en grande partie; 2° de compenser de bonne foi son désavantage actuel avec ses avantages : car ce serait mal raisonner de supposer, comme nécessaire, l'existence des abus qui ne sont que possibles. Quelques personnes ont avancé que l'impôt de consommation allait au double, au triple, au quadruple même de l'impôt territorial; et n'ont pas prouvé leur assertion. Il est vraisemblable qu'elles ont confondu le droit à chaque vente avec le droit de consommation.

Aux yeux de ceux qui examineront cette question sans préjugé, il en résultera une nécessité évidente de combiner l'impôt territorial avec

de l'argent dans la circulation influant sur la valeur des denrées, cette cause de variation rend encore l'état du propriétaire plus incertain que dans l'ordre naturel de la circulation simple. C'est en partie pourquoi le plus inégal et le plus dur de tous les tributs, la dime en nature, effraie moins qu'un paiement en argent, quoique moindre réellement.

(Note de l'Auteur.)

le droit de consommation, de manière que l'un et l'autre n'excèdent pas le juste rapport qui doit être maintenu entre l'impôt et le revenu national.

La proportion de l'un et de l'autre dépendra des circonstances, ainsi que nous l'avons déjà observé. Si, par exemple, un nombre de propriétaires jouissaient, contre le droit naturel, du privilège de ne pas fournir, comme les autres, à la contribution territoriale, il est évident qu'il serait nécessaire, pour égaliser les choses, de diminuer l'impôt territorial pour faire un rejet sur l'impôt de consommation dans les lieux habités ordinairement par ces privilégiés.

Le parti tranchant serait de supprimer ce privilège, surtout si, fondé sur des motifs cessés depuis longtemps, ou sur des usurpations réelles, il se trouvait plus onéreux qu'utile à ceux mêmes qui en jouissent; voilà les principes.

Mais, si ce privilège flatte les préjugés, si même il est nécessaire à quelques possesseurs pauvres qui le mériteraient par leurs services, les hommes prudents se borneraient à restreindre ce privilège dans l'étendue où il peut être utile aux possesseurs pauvres sans dégénérer en abus pour les riches, et à le graduer suivant les rangs dans l'ordre de la constitution. Voilà l'administration ferme qui tempère les excès, mais qui n'entreprend pas de réformer la corruption physique et morale par la force d'une vérité générale que chacun conçoit et qui ne touche personne.

L'objet des tributs est la juste répartition du service public sur chaque famille en raison de ses forces; ainsi l'impôt territorial ne peut avoir de base que le revenu ou produit net de la terre, non pas celui que l'impéritie ou la négligence dégrade, mais le revenu courant qui doit résulter de la culture ordinaire du pays; car ce serait favoriser ces vices onéreux à la société, et punir l'homme actif qui la sert en en profitant lui-même.

Ainsi, c'est une méthode juste et équitable de faire des évaluations fixes des biens pour servir de règle à la quotité de la répartition.

Les prétendus raffinements de justice distributive qui ont éloigné de l'usage de cette règle, n'ont produit que des abus couverts de la loi, et ont véritablement incendié les récoltes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il se rend aux tribunaux des élections quatre sortes de jugements qui n'existeraient pas si l'arbitraire cessait, savoir : jugements de radiation, de réduction, de translation, de réunion. Chacun de ces jugements coûte de 24 à 80 liv. Il n'y a guère de paroisses dans les pays de taille arbitraire où il n'y ait plusieurs de ces jugements chaque année.

Il y a en outre les frais des déclarations en hors-tenances, de manière que les frais coûtent au moins 15 à 1800 mille livres au peuple en sus de la taille. Mais ces frais sont peu de chose en comparaison du trouble que supposent les motifs de chacun de ces jugements, car les deux premiers supposent discussion et oppression entre les contribu-



Mais le véritable esprit d'équité exige que les évaluations se vérifient au bout d'une certaine période d'années, afin de rétablir l'équilibre dérangé par l'art ou par la nature.

La proportion de la contribution avec celle du revenu territorial n'est cependant pas une règle entièrement exacte, car cette contribution ne doit pas porter, comme nous l'avons observé plus haut, sur la subsistance physique de la famille; par conséquent, si l'héritage ne peut remplir au delà de cette subsistance, il n'y a point de matière à l'impôt.

Pour se rapprocher de cette règle, les évaluations des héritages doivent donc ne pas comprendre ce nécessaire physique, non plus que les frais de l'exploitation et les non-valeurs.

Les arbitres naturels de cette évaluation, et les seuls capables de la faire justement, promptement et sans frais, sont les voisins solidaires de la même contribution: s'ils sont partagés d'avis, un juge doit les départir; mais ce juge ne peut et ne doit prononcer que sur le rapport des experts qu'il a nommés pour l'examen du fait contesté. Si par malheur il fait l'expert ou l'arbitre, tout est perdu, car il a le pouvoir d'autoriser sa propre erreur, de quelque part qu'elle vienne<sup>1</sup>.

Les moyens sont donc simples et faciles pour arriver à l'évaluation; mais le premier acte nécessaire est d'inspirer la confiance, et d'intéresser les hommes à remplir l'objet qu'on se propose.

Notre intention étant de poser sommairement les principes élémentaires des actes relatifs à la circulation considérée dans l'ordre naturel, notre carrière est finie sur cet article. Il nous reste à parler de l'intervention de l'argent dans la circulation.

---

bles, le troisième est une servitude embarrassante, et le quatrième est un abus autorisé par un plus grand et qui dérange sans cesse la situation respective des communautés, de manière qu'avec le temps l'administration et elles-mêmes n'y peuvent plus rien connaître.

<sup>1</sup> Voilà pourquoi une très-grande quantité d'évaluations faites dans les pays d'élection par des commissaires tirés du corps des élus ont coûté beaucoup d'argent et n'ont pas subsisté, ou bien excitent beaucoup de plaintes. Plus de la moitié des paroisses des pays d'élection ont été évaluées depuis vingt-cinq ans; cette base, quoique défectueuse, peut être d'un grand secours en la faisant rectifier par les habitants mêmes.

Pour gêner l'arbitraire des commissaires nommés par les intendants, la déclaration d'avril 1762 a sagement obligé ces commissaires à rendre compte aux élections de leurs motifs en cas de réclamation de la part des taxés. Mais ce remède a borné les choix de l'administration; beaucoup de personnes capables ne veulent plus accepter ces commissions. Lorsqu'un principe est mauvais, on a beau le modifier, il n'en résulte que des effets vicieux.

(Notes de l'Auteur.)

## CHAPITRE V. — DE LA CIRCULATION COMPOSÉE.

Nous avons appelé circulation composée celle dans laquelle l'argent intervient comme moyen terme convenu pour l'évaluation des échanges ; et nous avons observé que cette circulation était devenue susceptible dans sa marche de quelques modifications étrangères à l'ordre naturel.

Cette matière est d'autant plus intéressante à développer, que l'oubli de cette distinction a produit beaucoup de confusion dans les idées, et des méprises célèbres ou fort célébrées.

§ 1. *Des propriétés naturelles de l'argent.*

Par le mot d'argent dans la circulation, on entend les métaux précieux, c'est-à-dire l'or, l'argent, et même le cuivre. Leur rareté les a rendus propres à être gardés, transportés et comptés commodément. Leur divisibilité les a rendus propres à représenter, dans toutes les combinaisons possibles, la règle de compensation que l'usage établit entre des quantités quelconques de denrées apportées dans la circulation pour l'échange : c'est-à-dire à exprimer le rapport des valeurs.

Susceptibles d'être portés à leur plus haut degré possible de pureté, ils le sont, par la même raison, d'être altérés par le mélange de matières hétérogènes. Ainsi chaque société a donné une forme et une empreinte authentique aux portions de ces métaux, dont ses membres ont fait usage pour leurs échanges, afin de certifier de leur degré réel de pureté ; et ce même certificat, assurant également du poids, épargne l'embarras des pesées <sup>1</sup>.

Ces portions de métaux ainsi certifiées s'appellent monnaie.

Ces métaux rares ont une valeur intrinsèque relative aux usages que les hommes en pourraient faire, quand même on n'aurait pas encore imaginé d'en faire de la monnaie. Ils en ont une autre de pure convention uniquement relative à leur propriété de devenir monnaie. Celle-ci est la plus considérable et absorbe l'autre. Mais la remarque doit en être faite, parce que cette propriété des métaux précieux d'être convertis à des usages divers, les a rangés dans la classe des denrées lorsqu'ils ne font point l'office de monnaie ; et leur cherté n'a été qu'un motif de plus, pour les grands et les riches, d'employer plus souvent leur propriété naturelle aux usages mobiliers.

---

<sup>1</sup> Elles sont encore en usage dans les pays où l'art des fabrications ne s'est pas perfectionné, ainsi que dans ceux où toutes les espèces étrangères ont un cours légal.

§ 2. *Des propriétés de l'argent conséquentes à l'établissement de la monnaie.*

Dès que l'argent a été pourvu de la qualité de monnaie et de la prérogative de représenter les denrées et tous les besoins, l'estime générale dans laquelle il s'est trouvé, et sa propriété d'être gardé plus commodément, et avec moins de risques que les denrées mêmes, a fait préférer sa possession à celle des denrées superflues. Ce superflu même est devenu à charge, lorsqu'on n'a pas eu l'espérance de l'échanger facilement contre l'argent.

Mais en général le signe des denrées doit appartenir à celui qui les fournit ; ainsi le travail de la production n'a point été ralenti par l'intervention de l'argent, au contraire la plus grande facilité des échanges a servi à les multiplier.

Le signe des denrées s'est trouvé quelquefois, chez le propriétaire de ces denrées, surabondant à son besoin actuel, de la même manière que ses denrées pouvaient se trouver surabondantes à ses besoins dans l'ordre naturel de la circulation simple.

Par la même raison quelqu'un s'est trouvé manquer de ce signe au moment de son besoin.

Il a donc été naturel que l'argent se prêtât, comme on prêtait les denrées et comme on les prête encore, malgré l'intervention de l'argent dans la circulation.

Laissant à part les préceptes et les conseils de la charité chrétienne, et ne considérant que l'humanité dans son imperfection naturelle, on conçoit que chaque homme s'aime communément trop lui-même, pour ne pas tirer une utilité personnelle de ses avantages sur ses semblables. Celui de les secourir porte avec lui sa récompense, mais elle est trop noble et trop élevée pour les âmes communes ; et le malheureux périrait, s'il n'offrait que l'expression de son cœur pour salaire du service qui le sauverait.

L'argent prêté a donc reçu une récompense en argent, qu'on a appelé l'intérêt du prêt ; et cet intérêt dépendant de la longueur du terme auquel on promet de rendre, des convenances dont on se prive en prêtant, de la fidélité présumée de l'emprunteur, et du nombre de ceux qui sollicitent la préférence du prêt, son taux a dû être variable et arbitraire dans l'ordre naturel. Mais les législateurs ont vu si souvent la plus grande partie du peuple opprimée sous cet arbitraire, et la société déchirée par ceux que l'impuissance de s'acquitter réduisait à n'avoir plus rien à perdre, qu'ils ont dérogé à l'ordre naturel en faveur de l'ordre public ; et réglé les conditions du prêt de l'argent, suivant les proportions les plus usitées entre les citoyens dans le temps de chaque règlement.

Celui qui a prêté son argent en reçoit donc au terme plus qu'il n'en a donné. Cet excédant le met à portée de satisfaire un plus grand nombre de besoins; et dès lors l'argent a produit un revenu à son propriétaire. Il a donc usurpé par fiction la qualité d'immeuble et celle de richesse, et cette fiction a tous les effets de la réalité, relativement au propriétaire de l'argent. Elle ne les a pas pleinement relativement à la société, puisque ce revenu du prêteur n'est qu'une diminution de celui de l'emprunteur, et que l'argent n'occasionne qu'accidentellement et indirectement de nouvelles valeurs dans le commerce. Ce revenu de l'argent suppose nécessairement d'autres revenus existants, tels que ceux d'une terre ou d'une industrie capables d'apporter annuellement de nouvelles valeurs dans le commerce. L'argent procure aux propriétaires l'avance des travaux en participant au profit espéré. Or, comme le profit de ces entreprises n'arrive pas toujours, et que celui de l'argent est certain, il est évident que cette société est léonine en un sens. Ainsi la condition utile en doit être restreinte autant qu'il est possible, et dans tout pays où il n'y aurait pas d'emprunts publics, le profit de l'argent serait réglé par la nature même des choses sur un pied proportionné aux profits de la culture et de l'industrie. C'est par cette raison que les législateurs ont reconnu la nécessité de deux taux permis, l'un pour le commerce, le second pour les autres emplois.

Cette propriété d'immeuble fictif a été une conséquence nécessaire de la convention générale qui a établi l'argent signe des denrées. Aujourd'hui il est impossible de le considérer sans combiner ensemble ses deux fonctions de signe et d'immeuble, à moins de tomber dans l'abstraction, et de renoncer à l'objet de l'utilité publique.

Le premier effet naturel de cette fonction d'immeuble a été d'exciter les hommes à convertir, le plus qu'il leur a été possible, en immeuble, l'argent qu'ils recevaient à raison de sa fonction de signe des denrées.

À mesure que les hommes ont étendu leurs goûts, leurs travaux, et multiplié leurs propriétés et leurs conventions, la fonction de signe et celle d'immeuble se sont multipliées; et l'une a quelquefois contrarié l'autre suivant les circonstances. Par exemple, à mesure que la découverte des mines a multiplié la masse des métaux, chaque portion de denrées aurait dû être représentée par un plus grand volume. Mais, dans les pays où cette introduction a été accompagnée d'augmentation de travail et d'entreprises lucratives, soit de culture, soit de commerce, le volume du signe n'a point augmenté, et le prix du prêt s'est soutenu jusqu'à ce que la concurrence ait limité ces profits.

Diverses institutions dans chaque société, telles que la création des charges et les emprunts publics, ont encore augmenté l'embarras et la gêne que ces deux fonctions se procurent réciproquement.

La quantité de l'argent circulant s'est donc partagée en deux parties, dont l'une s'applique immédiatement à l'échange, ou à la circulation des

denrées. L'autre fait la fonction d'immeuble, et produit une circulation secondaire, appelée commerce de l'argent, dont l'agiotage est une branche.

Si les circonstances le permettaient, ce serait ici la place d'en traiter : peut-être verrait-on que les uns y ont attaché une idée trop avantageuse, et que les autres n'ont pas assez distingué ce qui est dans l'ordre des nécessités, de ce qui appartient aux excès.

Tant que la proportion de ces deux fonctions existe dans une telle harmonie, que l'une et l'autre sont remplies sans gêne et sans retard, tout est dans la prospérité.

Mais, si la fonction du signe se ralentit, la production de la denrée souffre, et c'est une preuve certaine que la fonction de l'immeuble s'est trop étendue.

Mais c'est uniquement par cet effet qu'on peut juger de l'harmonie de la proportion existante. Car une pièce de monnaie pouvant faire plusieurs fois, dans une même journée, la fonction de signe des denrées, et celle d'immeuble, il serait impossible dans le fait d'assigner la quantité de monnaie qui sert à l'une, et la quantité qui sert à l'autre.

De cette propriété de la monnaie de remplir plusieurs fois dans un même jour la double fonction de signe et d'immeuble, il est résulté seulement que la somme physiquement nécessaire pour y faire face est infiniment moindre que la somme totale des conventions dans lesquelles entre l'argent, soit comme signe, soit comme immeuble.

Pour l'assigner avec précision, il faudrait donc connaître la somme totale de ces conventions.

Mais quand même on parviendrait à l'assigner par approximation dans un calcul spéculatif, une infinité de circonstances locales dérangeraient les inductions qu'on en voudrait tirer. Si, par exemple, dans la capitale d'un grand royaume, l'argent avait dix fois plus d'occasions de faire la fonction d'immeuble que dans tout le reste du royaume, l'argent qui viendrait y faire la fonction d'immeuble aurait bien moins d'occasions dans le cours de l'année de faire la fonction de signe, que si cette fonction d'immeuble était également répartie dans toutes les villes de ce royaume. Par la même raison, si l'occasion de faire la fonction d'immeuble diminuait, ce changement équivaldrait à une nouvelle introduction d'argent destiné à la fonction de signe.

Le mécanisme même de la perception des revenus publics, et celui de leur distribution plus ou moins directe dans le lieu des dépenses publiques, pourraient former des engorgements.

L'avarice, la défiance, l'éloignement des grands propriétaires de leurs possessions, et une infinité d'autres circonstances, aussi sensibles qu'inutiles à développer, peuvent apporter de grandes différences du fait au possible.

Mais de ces diverses considérations on peut tirer cette vérité générale,

qu'il est possible de faire beaucoup avec peu, et peu avec beaucoup : tout dépend de l'intelligence, de l'ordre, et des dispositions qu'on embrasse <sup>1</sup>.

§ 3. *Des effets relatifs entre les sociétés de l'établissement de la monnaie.*

La double fonction de signe et d'immeuble fictif ayant été attribuée à l'argent dans chaque société, les relations qu'elles entretiennent entre elles leur ont donné sur l'argent les mêmes intérêts réciproques qui gouvernent les hommes entre eux dans chaque société ; c'est-à-dire qu'elles ont attaché le même avantage à sa possession.

Il n'est pas vrai sans doute que l'état de guerre soit l'état naturel de l'homme ; mais le fait nous oblige de considérer les sociétés, entre elles, dans un état habituel de soupçon et d'inquiétude. Peut-être l'harmonie générale de chacune est-elle maintenue par cette disposition, qui n'est pas moins naturelle que la sociabilité même, et qui existe avec elle comme effet d'une cause commune <sup>2</sup>.

L'effet certain de cette disposition est d'engager chaque société à s'efforcer de pourvoir plus sûrement que les autres à ses besoins réels ou factices. Cette rivalité dégénère même quelquefois en jalousie, et les porte réciproquement à croiser leurs mesures : voilà où commence l'excès, et le plus souvent l'erreur.

Cette ambition parvient donc à troubler la paix parmi les hommes ; mais au moins par une espèce de compensation elle les excite à seconder puissamment les vues de la nature, c'est-à-dire à entretenir chez eux la plus grande production et la plus grande population possibles.

Dans l'ordre naturel, si nous supposons la production dans chaque société à son plus haut degré, et une quantité déterminée de métaux dans le commerce du monde, ils doivent être répartis partout dans une proportion juste et correspondante à la quantité des denrées produites dans chaque pays.

<sup>1</sup> Ce que nous regardons comme obstruction et comme effet de dispositions vicieuses dans l'organisation intérieure d'un État, d'autres l'attribuent à la pauvreté d'une nation, pour avoir le plaisir d'avancer un nouveau paradoxe, savoir que dans un pays pauvre la somme nécessaire à la circulation doit être plus grande que dans un pays riche. Il est apparent que la constitution politique, et les manières de vivre du peuple qui en résultent, suffisent pour introduire une différence à cet égard entre deux pays possédant autant de productions l'un que l'autre, proportionnellement à l'étendue et à la fécondité de leur sol. Mais, outre cette différence fondamentale et irréformable, il en est d'autres dépendantes de l'administration, qui peuvent cesser d'exister d'un moment à un autre sans égard à la richesse ni à la pauvreté du pays.

<sup>2</sup> Il y a longtemps qu'on a pensé qu'une société devait toujours craindre quelque chose au dehors, car le peuple a un besoin encore plus grand de l'autorité du gouvernement, et le gouvernement a besoin de la bonne volonté des peuples. La chute de Carthage prépara la servitude de Rome. La conquête du Canada doit, par le calcul des événements naturels, coûter à l'Angleterre l'Amérique septentrionale. (Notes de l'Auteur.)

Mais deux choses résistent à cet ordre naturel, et parviennent à l'invertir.

Dans aucune société de l'Europe la production n'est portée à son plus haut degré; mais elle n'en est pas éloignée partout dans un intervalle égal: de manière que les métaux précieux se trouvent en certains endroits dans une proportion relative plus forte que leur position ne semble le permettre, comparée à celle des autres sociétés.

Les métaux servant d'expression commune pour la valeur de toutes choses, celui qui en possède plus abondamment peut entreprendre davantage. Ainsi les uns tendent à sortir de leur infériorité relative; et les autres à conserver leur supériorité relative.

Les positions locales, l'influence des climats, la nature des gouvernements, les préjugés et les mœurs qui en résultent, et surtout l'organisation de l'administration dans les divers États, contribuent à rendre ces efforts plus ou moins heureux. Mais il paraît que l'effet de cette émulation générale serait de rapprocher nécessairement le niveau de l'argent de l'ordre naturel, si sa quantité était fixe et déterminée.

Elle ne l'est point: au contraire, ces métaux sont une production territoriale de deux nations qui, contentes de récolter abondamment le signe des besoins, ont mieux aimé s'en reposer sur la cupidité des autres peuples pour y satisfaire, que d'y pourvoir par leur propre activité.

L'argent des mines ne fait donc que passer rapidement dans la main de ces nations, sans pouvoir y revenir, parce que l'argent appartient comme signe des denrées à celui qui les fournit; et malgré l'abondance de leur récolte, il ne leur en reste même pas assez pour y faire, à des conditions modérées, la fonction d'immeuble.

Ainsi chaque année elles augmentent la quantité des signes dans la circulation de l'Europe; et cette abondance altère, par une progression insensible, mais réelle, une des prérogatives des métaux précieux, qui est la rareté.

Cependant cet événement, en donnant un grand mouvement à l'activité de tous les autres peuples, a apporté un obstacle invincible au retour de l'ordre naturel dans la circulation générale de l'Europe. Car une infinité de raisons ne permettent pas à toutes les nations de participer, proportionnellement à la fertilité de leur sol, à la distribution de cette récolte annuelle de métaux. Les combinaisons pour y avoir part se sont multipliées partout; mais enfin les États devenus principaux par leur situation en attirent la plus grande partie chez eux; leur activité les tient dans des alarmes réciproques sur l'acquisition des moyens de puissance active; cette possession ne semble si désirée que pour entreprendre de limiter celle d'autrui; la guerre consume en peu d'années ce que la paix avait recueilli, et fait passer aux nations pauvres l'argent acquis par celles qui sont riches en productions et en industrie.

Tel est le fruit de cet excès de jalousie des sociétés entre elles; excès qui détruit son objet, et souverainement injuste, puisque la participation à l'argent des mines suit les propriétés naturelles et industrielles dont chaque pays est pourvu.

Mais ceux-là se trompent, qui ne voient dans cette division qu'un calcul aveugle de l'argent. Ce n'est pas autant les métaux précieux qu'on envie, que les effets résultants de l'accroissement continu des richesses conventionnelles dans une société, c'est-à-dire l'augmentation qui en résulte nécessairement pour la production et la population dans toute république bien ordonnée. C'est par là que la balance du commerce tient à la balance des pouvoirs; que l'équilibre maritime est la base réelle de l'équilibre de l'Europe.

Dans cette concurrence des nations, aucune ne peut sortir de ces bornes naturelles que par l'inconduite des autres, ou par la violence qu'elle exerce sur elles pour les priver de leurs avantages naturels et industriels. Ainsi la conservation de toutes doit les porter à ne négliger aucun de ces avantages; car la force est le seul moyen de repousser la force injuste.

C'est donc sur cette position réelle de l'Europe où l'argent, à raison de sa double fonction de signe et d'immeuble, est le vrai moteur de la puissance, que les principes économiques doivent être établis; et non pas seulement sur l'ordre naturel de la circulation qui est en partie interverti jusqu'à ce que les mines de l'Amérique soient fermées ou épuisées<sup>1</sup>.

#### § 4. De la production des denrées.

Il est évident que l'intervention de l'argent dans la circulation n'a rien pu changer dans l'ordre essentiel des besoins, qui règle celui de la production relativement à la consommation intérieure.

L'argent n'a rien pu changer dans la distribution que les hommes se font des différents travaux; au contraire, il les a classés d'une manière plus fixe dans les diverses professions en leur procurant un choix plus libre de la denrée qu'il leur convient de consommer, et en leur épar-

<sup>1</sup> Ceux qui ont eu recours à l'ordre naturel pour nier l'existence possible de ce qu'on appelle la balance du commerce, ou bien ont mal connu les faits, ou bien sont tombés dans un grand luxe d'esprit. Ils ont confondu l'argent qui existe dans chaque pays à raison des avances nécessaires à la production dont il est susceptible, avec cet argent que le travail des mines apporte annuellement dans le commerce de l'Europe, et qui seul peut être l'objet de l'ambition des peuples et de la balance du commerce. Ils ont fait de belles dissertations contre cette balance et proposé des espèces qui n'avaient, par malheur, rien de commun avec l'état de la question et l'objet de la balance. Ils ont donc dit des choses vraies, mais hors du fait. Cependant cette méprise ou cette affectation a produit des erreurs, parce qu'on a appliqué, à l'argent qui fait l'objet réel de la balance du commerce, ce qui est vrai relativement à l'argent qui ne peut être l'objet de cette balance que par accident.

(Note de l'Auteur.)



gnant divers embarras qui consumaient leur temps en pure perte. Ainsi les avances de la production, au lieu de se faire en denrées, se font en argent qui représente les denrées.

L'argent n'étant que l'expression abrégée de toutes les combinaisons possibles des échanges, le revenu consiste toujours essentiellement dans un excédant de production au delà des avances.

La production territoriale est la source unique et primitive de tous les revenus; et le superflu, au delà de la subsistance physique, est la cause première des ouvrages utiles, commodes ou agréables, ainsi que des inutiles.

Tous les rapports que nous avons observé tenir à ces principes, existent donc nécessairement dans la circulation composée.

Toute la différence consiste dans la marche et dans l'expression de l'échange. Dans l'une, le propriétaire de la terre distribue ses denrées à celui qui l'aide à produire : dans l'autre, il répand d'avance le signe des denrées à ceux qui le secourent; et le besoin de sa denrée lui fait revenir le signe, dont il fait de nouveau la distribution pour opérer sa reproduction.

Mais il est plus facile que l'argent qui se destine à salarier les diverses professions, ne revienne pas à temps aux propriétaires pour soutenir les avances de la reproduction, qu'il ne le serait dans la circulation simple que les denrées produites ne fussent pas consommées. Car l'argent peut être gardé par celui qui ne veut pas consommer; et les denrées périssables doivent être ou consommées ou échangées avec d'autres denrées d'une garde plus sûre, ou d'une plus grande convenance pour la consommation. Il y a de plus des motifs d'utilité pour garder cet argent et le détourner de sa fonction de signe.

Dans ces circonstances, le propriétaire est inquiet sur la consommation de son superflu; l'artisan sur sa subsistance. Le nécessaire absolu s'écoule et se consume toujours ou bien à crédit ou par voie d'échange. Mais les uns se portent à produire moins, et les autres à moins consommer : dès lors tous manquent de superflu. Or, c'est le superflu qui met la société en action, comme nous l'avons observé plus haut.

Le résultat est que les variations dans la rareté ou l'abondance de l'argent, dans l'engorgement ou la liberté de sa circulation, ont une influence directe et nécessaire sur la production générale.

Or, ces causes d'engorgement ou d'obstruction étant inséparables, dans le fait, de l'intervention de l'argent dans la circulation, et même de différentes combinaisons morales et politiques dans les divers États, c'est un motif de plus pour chaque société d'employer tous ses efforts pour en acquérir par le commerce extérieur surabondamment aux besoins de la circulation intérieure; afin que les causes d'obstruction agissent moins efficacement sur la production. Nous verrons, aux paragraphes suivants, les effets de l'introduction de l'argent par le commerce

étranger. Il nous suffit ici d'observer que le commerce étranger, par échange de denrées, peut entretenir la production sur le pied où elle se trouve, mais non pas l'augmenter ; au lieu que le commerce soldé en argent occasionne naturellement un accroissement de production en tout pays qui en est susceptible.

§ 5. *De la valeur et du prêt des denrées.*

Dans l'hypothèse de la circulation simple, la valeur courante d'une denrée est la règle générale de proportion que le besoin d'utilité ou de plaisir établit parmi les consommateurs, pour compenser une certaine quantité de l'une avec une certaine quantité de l'autre. Nous avons observé que cette règle de proportion s'établissait sur divers rapports.

L'intervention de l'argent abrège cette expression ; et la valeur numéraire d'un poids de 240 liv. de blé ou d'un setier, mesure de Paris, représente toutes les choses qui pourraient être données, en échange de ce setier de blé, suivant l'usage général. Ainsi le rapport fondé sur l'utilité du travail de la production, et celui qui a pour base la combinaison ordinaire de la production et de la consommation, continuent d'être les mêmes, et de former la valeur intrinsèque.

Les rapports qui font une addition à la valeur intrinsèque, et qui constituent la valeur courante, sont fondés sur les mêmes principes <sup>1</sup>.

Quoique, dans la circulation composée, la condition de la vente à crédit soit de rendre une quantité d'argent au lieu d'une quantité de denrées, il faut bien distinguer l'intérêt du prêt des marchandises de l'intérêt de l'argent, même lorsqu'il fait la fonction d'immeuble.

L'intérêt du prêt des marchandises se confond dans le prix ; mais il n'en existe pas moins réellement, et il est bien plus cher que l'intérêt de l'argent.

Pour se convaincre de l'existence de cet intérêt du prêt des marchandises, il faut comparer dans les manufactures, et dans l'intérieur d'un État, la différence du prix comptant de la laine, du chanvre, du lin, du cuir, etc., enfin de toutes les matières premières, avec le prix à crédit, particulièrement dans les pays où il n'y a pas de grands entrepreneurs. On verra que, vis à vis des ouvriers, l'intérêt de ce prêt roule de 12 à 20 p. 0/0. Ce qu'on appelle l'escompte sur le prix de la soie est de 10 p. 0/0 : or, l'emploi de la soie suppose des fabricants plus riches que l'emploi des matières plus communes.

Il y a un second intérêt du prêt des marchandises entre l'ouvrier et le négociant qui fait préparer ces marchandises et qui les distribue dans les divers lieux où elles se consomment ;

---

<sup>1</sup> Voyez le § 2 du chap. IV et le § 4.

Enfin un troisième entre ce négociant et le marchand en détail.

Or, tous ces intérêts sont compris dans le prix payé par le consommateur ; et, pour bien comparer la position intérieure de deux royaumes, ce n'est pas autant encore le cours de l'argent sur la place qu'il convient de comparer, que celui du prêt des marchandises, à commencer par le laboureur qui achète des chevaux et des bestiaux à crédit.

Ces deux intérêts ont des principes communs ; mais, en plusieurs points, ils sont étrangers l'un à l'autre.

L'un peut être réglé par le législateur et dès lors baissé, sans que l'autre change son taux.

Il a été impossible dans le fait aux législateurs de régler les conditions du prêt des marchandises, comme celles du prêt de l'argent ; et quoique plus dures elles ne peuvent occasionner un désordre public aussi sensible. Car ceux qui empruntent ainsi des denrées sont des hommes qui travaillent, qui retirent une utilité de cet emprunt dont la dépense est toujours confondue dans le prix des denrées lors de la consommation. Mais peut-être s'en faut-il beaucoup que les législateurs aient fait ce qui dépendait d'eux pour que les conditions du prêt des marchandises devinssent volontairement plus douces ; ce qui eût été une grande économie pour la société, et dès lors un grand encouragement pour la consommation et la production. C'est alors que l'intérêt du prêt de l'argent tomberait véritablement.

Les autres rapports qui contribuent à former la valeur accidentelle des denrées, sont les mêmes dans l'une et l'autre circulation : c'est-à-dire que la rareté ou la qualité de chaque espèce de denrée, sa recherche ou son abandon, l'augmentation ou la diminution des frais de la production, produisent des variations dans la valeur, ou bien, en d'autres termes, cherté et bas prix.

Nous avons déjà commencé à observer que la qualité, attribuée à l'argent, de richesse conventionnelle, altère quelquefois sa fonction de signe des denrées. Or ces variations auxquelles l'argent est sujet ont une influence sur la valeur des denrées.

La quantité quelconque des métaux destinés à servir de moyen terme à l'évaluation des échanges se distribue naturellement dans un pays, dans tous les endroits où il se trouve des denrées au delà du besoin de la consommation ; et à peu près dans la proportion des échanges que chaque lieu comporte.

La grandeur ou l'exiguïté de la masse de ces métaux importe peu en soi à l'opération de la circulation et de la consommation. Si, par exemple, dans un pays comme la France, on suppose seulement un million de marcs, il est évident qu'une très-petite portion de métal précieux représentera la subsistance d'une famille pendant un mois. Si l'on y suppose 20 millions de marcs, cette portion de métal destinée à représenter la subsistance d'une famille pendant un mois sera 20 fois plus forte ;

mais elle n'aura ni plus ni moins de denrées à consommer dans une hypothèse que dans l'autre : ainsi l'un et l'autre comptes reviennent au même pour chaque particulier.

Dans l'une et l'autre suppositions, l'argent sera réputé abondant lorsqu'il se trouvera circuler, entre les mains de l'homme qui produit, au moment où il en a besoin pour continuer ou remplacer l'avance de sa production.

Mais ce qui importe beaucoup, c'est que la quantité quelconque des métaux qui s'est une fois destinée à la circulation des denrées ne quitte plus cet emploi : car la portion de monnaie donnée en échange de chaque chose devient, dans un certain espace de temps, une espèce de convention tacite de la société vis à vis des hommes qui travaillent et qui produisent.

C'est sur cette convention que s'établit la proportion des salaires ; et c'est sur la proportion des salaires que celle des travailleurs s'établit.

Lors donc que les denrées produites n'ont pu attirer le fonds ordinaire de monnaie qui servait à payer les salaires de toute espèce des hommes employés par les propriétaires des terres, il en résulte nécessairement, ou bien que la même quantité d'hommes n'est pas salariée et employée, ou bien qu'il faut diminuer les salaires.

Mais un grand nombre de salaires ne sont pas susceptibles d'un retranchement, parce qu'ils ne laissent point de superflu ; et les travailleurs dont le salaire comporte un superflu ne se déterminent pas volontiers à se passer des commodités auxquelles ils sont tellement habitués, qu'elles équivalent pour eux au nécessaire.

C'est donc sur l'emploi des hommes que porterait l'économie forcée du propriétaire ; et, tous ceux qui manquent d'emploi ne pouvant plus reverser à d'autres le superflu qu'ils avaient coutume de recevoir, la commotion deviendrait générale. La pauvreté, inséparable de l'oisiveté, ne présenterait plus au propriétaire des denrées de première nécessité que des consommateurs inutiles et ruineux, au lieu de consommateurs actifs et profitables. Ainsi cette production cessant d'être utile s'altérerait : le renchérissement qui en résulterait, ne ferait qu'augmenter le nombre des malheureux. Car il faudrait que les salaires augmentassent en proportion ; et, de cette augmentation, il ne résulterait aucun avantage pour la production, puisqu'il n'y aurait que le même fonds d'argent destiné à payer le travail indispensable ; et il y aurait encore de nouveaux travailleurs congédiés.

Ainsi ce sont des positions fort différentes, que celle d'une société où la quantité des métaux est peu considérable, et celle d'une société où la quantité des métaux destinés à la circulation des denrées vient à diminuer ; parce qu'en effet il s'établit partout un rapport entre la quantité de monnaie destinée à la circulation des denrées et la quantité des

denrées produites ; et ce rapport est tel, que la quantité de cet argent ne peut diminuer ou s'accroître, sans que la production n'en ressente l'influence.

Par la même raison, lorsqu'il est entré dans la circulation des denrées une quantité sensible d'argent qui n'y était pas, il est indispensable au bout d'un certain temps que les denrées haussent. Cette augmentation de l'utilité du travail multiplie les travailleurs et la production ; et cette nouvelle concurrence compense, par la diminution des profits, ainsi que par la baisse des intérêts, l'accroissement des prix. C'est ainsi qu'il arrive toujours que ce qui est cher devient bientôt commun.

Comme l'argent ne peut arriver que par le commerce dans la circulation des pays qui n'ont pas de mines, son augmentation fait d'abord bénéficier les denrées qui ont contribué à son introduction. Ceux qui ont produit ces denrées étendent leurs consommations à la faveur de ce bénéfice, et donnent lieu à de nouvelles productions. Or cette marche de l'argent, introduit par la balance du commerce, explique deux choses importantes :

1° Comment les gains du commerce d'une nation ne contribuent pas à le détruire aussi rapidement que la spéculation semblerait l'annoncer. Car toutes les denrées ne haussent pas de prix à la fois ; la concurrence modère le bénéfice ; et le bénéfice occasionne de nouvelles productions ; de manière que la quantité des denrées s'étend en raison de l'accroissement de la masse numéraire, surtout dans un pays où il y a beaucoup à faire.

2° Comment l'intérêt de l'argent ne baisse pas toujours proportionnellement à l'accroissement de sa masse dans les pays qui, par des causes quelconques, ont négligé d'améliorer leur position. Car, indépendamment des causes politiques et extraordinaires qui multiplient la fonction d'immeuble de l'argent, il est clair que diverses branches de production ne peuvent s'accroître sans que les capitaux ou les avances ne s'accroissent. Ainsi, tant qu'il y a beaucoup à entreprendre dans un pays pour la production, il y a beaucoup de demandeurs d'argent conséquemment aux emplois lucratifs qui se présentent. Ainsi la baisse de l'intérêt est d'autant moins proportionnelle à l'accroissement de la masse numéraire, que le pays est susceptible d'une plus grande quantité d'améliorations. Si à cette cause il s'en joint d'extraordinaires, telles que la dette publique, les charges, etc., il n'est plus possible de se rendre raison des proportions. C'est la nature forcée, et c'est un grand problème de savoir en ces occasions jusqu'où les principes de l'ordre naturel doivent être suivis dans l'application du remède. La solution ne peut être faite que sur des circonstances données bien exactement, car des changements légers en apparence dans l'accessoire dénatureront les espèces.

Dans quelques occasions où l'accroissement de l'argent a été subit

(Mélanges.)

et immense, le prix des denrées est sorti avec rapidité de sa proportion ordinaire, parce que la production ne pouvait s'y proportionner; et les salaires ont suivi le même cours, malgré les efforts que la cupidité des propriétaires ne manque jamais de faire pour vendre cher la subsistance, et payer le travail à bas prix; ce qui est une inconséquence absurde.

Peut-être n'en serait-ce pas une moindre de regarder le haut prix des denrées, comme un grand avantage en soi. Il est sans contredit fort utile qu'elles haussent graduellement, autant que cette augmentation peut exciter le travail et la production; mais c'est ce passage qui est vivifiant, et non pas le plus grand ou le moindre volume d'or ou d'argent que reçoit en échange chaque portion de denrée. Il est au contraire à désirer, comme cela arrive souvent, que la concurrence et l'industrie le diminuent sans diminuer l'utilité suffisante du travail.

Quand même il tomberait une pluie d'or sur toute la surface du royaume, qui décuplerait la somme de ses richesses numéraires: si le lendemain une ordonnance réglait le prix de toutes les denrées dix fois plus haut qu'il ne l'est, où serait l'avantage des particuliers?

C'est donc l'augmentation de l'utilité du travail et de la production, qui est désirable; et lorsque tous travaillent avec profit, il n'y a rien à désirer.

Le résultat de ces observations sera que la présence ou l'absence de l'argent dans la circulation des denrées, l'augmentation ou la diminution de sa masse, influent sur la valeur des denrées; et constituent un sixième rapport qui n'existe pas dans la circulation simple ou par échange.

Ce serait par conséquent établir de faux principes, que de raisonner sur l'argent, sans égard aux combinaisons qui accompagnent nécessairement l'usage que les hommes en font unanimement; ou de supposer que l'argent ne doit point entrer dans le commerce qui se fait de société à société<sup>1</sup>.

#### § 6. *De la population et du commerce étranger.*

La population active étant la seule désirable, et la population ne pouvant être active qu'autant que la production est utile, il est clair

---

<sup>1</sup> Une des grandes raisons qui portent quelques auteurs à regarder l'acquisition de l'argent comme fâcheuse, c'est qu'il détruirait la production en renchérissant la denrée. Ces personnes n'ont pas connu de différences entre un pays qui ne peut plus s'améliorer et celui qui peut l'être. Nous avons expliqué plus haut ce qui prévient ou empêche ces renchérissements destructeurs; et il ne faut pas oublier que, lorsque l'argent devient très-commun, une partie considérable s'en emploie en meubles. Enfin, ne serait-ce point abuser du privilège accordé aux abstractions métaphysiques, que de régler la conduite des États sur les conséquences d'un fait dont l'histoire du monde n'a point d'exemple?  
(*Note de l'Auteur.*)

que l'influence de l'argent observée au paragraphe précédent sur la valeur des denrées, et dès lors sur l'utilité de la production, s'étend par la même raison sur la population. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que l'argent attire les hommes, parce que dans cette phrase l'argent ne signifie autre chose que le profit du travail et l'abondance du travail.

La somme d'argent qui peut entrer annuellement par les mines étant bornée et répartie entre divers pays, il en résulte que dans aucune société l'accroissement n'en est assez immense à la fois pour opérer un renchérissement fort sensible sur les denrées; mais quelques-unes étant enlevées avec plus de faveur, le bénéfice de leur travail augmente : ce bénéfice met d'autres denrées en mouvement par la consommation que les travailleurs se trouvent en état de faire; il y a donc de nouveaux hommes appelés au travail. Or l'abondance du travail multiplie les mariages, les rend plus féconds, tire de l'oisiveté les pauvres d'une nation; et même ceux de tous les pays appartiennent au peuple qui consent à les salarier.

Nous n'en dirons pas davantage sur cet objet, et nous renverrons aux principes de l'ordre naturel tels que nous les avons déduits au § 3 du chap. IV<sup>me</sup>. Passons à l'article du commerce étranger.

L'intervention de l'argent dans la circulation n'a pu évidemment changer l'essence du commerce. Mais l'argent, devenu par l'abondance des mines une production annuelle, sans perdre la double fonction qui le rend si précieux à ceux qui le possèdent, a dérogé dans des circonstances très-considérables aux conséquences qui résultent de l'ordre naturel.

L'argent met un peuple, qui n'aurait point de denrées à recevoir d'un autre, dans le cas de commercer avec lui en échange de son argent, s'il le tente par la supériorité ou le mérite de ses productions quelconques. Car le commerçant qui s'assortit pour la consommation de ses concitoyens, a pour règle de donner la préférence à ce qu'il débite le mieux; et il paie en argent sans s'inquiéter ni sans savoir seulement si le pays qui lui vend à besoin des marchandises du sien; son calcul est restreint à sa propre affaire.

Il est physiquement impossible qu'un pays se trouve naturellement avec un autre dans cette circonstance absolue de n'avoir aucune denrée à en retirer. Mais il n'est point non plus de pays en Europe qui ne soit vis à vis de quelqu'autre dans la position d'en recevoir plus de denrées qu'il ne peut y en vendre, et dès lors de solder son compte en argent; et c'est uniquement, par le calcul des soldes particuliers que chacun paie et reçoit, qu'il connaît le gain, la perte ou l'égalité de balance de son commerce. C'est par la distribution qui se fait de l'argent des mines annuellement que s'opère le solde des États qui n'en ont point. Car il ne serait possible à aucun de soutenir le commerce où l'argent nécessaire à la reproduction sortirait.

Ainsi par l'intervention de l'argent, et la dépouille annuelle des mines, une nation est plus en état de profiter qu'auparavant de la négligence ou de l'impuissance d'une autre nation relativement à la production des denrées soit territoriales, soit de main-d'œuvre. Car avant cette époque il fallait recevoir denrée pour denrée; et celui qui ne pouvait rien consommer chez un autre ne pouvait fournir à sa consommation. Mais l'argent, signe commun de toutes les denrées, supplée à toutes les convenances; et l'argent des mines de l'Amérique permet, aux peuples qui y ont part, d'accroître leur consommation des denrées mêmes qui ne peuvent s'échanger avec les leurs. Les peuples qui reçoivent en argent le paiement de la consommation de leurs productions nationales, peuvent donc employer cette représentation de leur superflu à produire d'autres denrées nationales, dont le travail procure de l'emploi aux hommes oisifs, ou augmente l'aisance des anciens travailleurs. Il y a donc plus d'hommes employés et plus de denrées produites, dans cette circonstance que dans l'autre.

Par la même raison, dans tous les pays qui ont prétendu en Europe participer à la récolte des mines, la possession des denrées du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> ordres de besoin, celle des denrées rares des colonies, enfin de l'art de la main-d'œuvre, est devenue plus précieuse; car les avantages de cette possession se sont étendus.

En effet, presque tous les peuples de l'Europe cultivent, avec un succès à peu près égal, beaucoup de productions territoriales du même genre, particulièrement celles de première nécessité. Ce n'est donc que par les autres qu'ils peuvent non-seulement pourvoir à leurs besoins extérieurs, comme dans la circulation simple; mais encore attirer l'argent des mines, soit directement, soit indirectement, par le commerce avec les peuples qui l'ont acquis directement.

Or, quatre effets avantageux résultent de cette introduction d'argent: d'accroître en faveur des propriétaires du sol national la consommation intérieure de leurs productions, et dès lors leur superflu; la jouissance de diverses denrées d'utilité, de commodité, ou de plaisir, qui les constitue plus riches réellement; de fournir des avances à de meilleures conditions à ceux qui peuvent augmenter la production; enfin, d'assurer à la société des moyens de puissance relative vis-à-vis des autres sociétés. Ainsi cette introduction de l'argent est d'autant plus utile dans un pays, qu'il est plus éloigné d'être porté à la valeur dont il est susceptible.

Ce qu'on vient de dire n'empêche pas certainement qu'il ne soit plus solide d'attirer cet argent par la vente des denrées du cru, lorsque l'occasion s'en présente, que par les denrées des colonies; et par les denrées des colonies, que par les productions de l'art.

Mais il n'en est pas moins vrai que la position actuelle des choses en Europe ne permet pas d'espérer dans le fait d'attirer, par le produit ter-



ritorial seul, autant d'argent et d'échanges en denrées, qu'il en entre à raison du produit des colonies et de la main-d'œuvre. Or, où vont cet argent et ces denrées, si ce n'est au propriétaire de la terre, dont les productions ont été converties en denrées des colonies et en ouvrages de manufactures ?

Cette conversion est donc évidemment le soutien et l'aliment d'une partie de notre culture, tant que nos terres fourniront à notre subsistance. Or, puisqu'elles produisent au delà de cette subsistance, au point d'avoir trop souvent ressenti l'excès de l'abondance, il ne peut y avoir de doute à cet égard.

Ce serait donc un raisonnement très-faux d'attribuer aux colonies, et aux manufactures appelées de luxe, le défaut de culture d'une partie de nos terres <sup>1</sup>. Lorsque l'expérience aura succédé aux spéculations des agriculteurs de cabinet, peut-être reconnaitra-t-on qu'il y a eu de grandes exagérations sur cette matière, des mesures mal prises, des fraudes pieuses, et des conseils très-ruineux. Mais, comme dans le fait il y a une amélioration à faire même sur les terres qui sont cultivées, et que quelques-unes, parmi celles qu'on néglige, sont susceptibles de culture avec profit ; c'est en remontant aux causes premières qu'on connaitra les expédients propres à remplir un objet si désirable. Les hommes s'y trouveront à point nommé, ainsi que les capitaux, sans qu'il y en ait un seul détourné des occupations relatives aux colonies et aux manufactures.

Ces objets viendront eux-mêmes à éprouver une augmentation, et l'accroissement de la population sera toujours proportionné aux besoins des ouvrages de toute nature. Car il y a des hommes surabondamment au besoin dans certains travaux : il y en a d'oisifs, il y en a qui vont chercher de l'emploi dans l'étranger.

En attendant, établissons pour résultat certain que, dans un pays susceptible d'améliorations, où il y a des hommes surabondants ou mal employés, toute augmentation de ventes en argent des denrées territoriales, soit de la métropole, soit des colonies, sera suivie d'un accroissement de travail intérieur de main-d'œuvre ; et que toute augmentation de ventes en argent de denrées de main-d'œuvre, sera suivie d'un accroissement de consommation des productions territoriales.

On ne s'occupe donc plus dans les pays qui suffisent à leur nourriture, que du calcul de l'argent donné ou reçu, parce qu'il renferme celui de l'emploi des hommes et du terrain respectivement mis en valeur.

---

<sup>1</sup> Sans contredit la situation des choses est susceptible d'améliorations, peut-être même en est-il qu'on pourrait appeler des besoins. Mais il faut convenir qu'on a fort exagéré les maux et dissimulé les biens. Sur cette matière en particulier, c'est un fait certain et évident que la population et la culture sont accrues en France depuis que les colonies se sont mises en valeur, et que les provinces où la culture languit particulièrement sont celles où il n'y a point de manufactures.

(Note de l'Auteur.)

C'est sur la certitude de ce résultat qu'est fondé le motif des jalousies réciproques des sociétés ; et l'argent donnant la facilité de vendre aux autres plus qu'on n'en reçoit, l'ambition a puissamment sollicité les plus actives de se prévaloir de la négligence ou de l'ignorance des autres, pour étendre leurs avantages au delà de ce que leur position naturelle semblait le leur permettre, du moins relativement.

Cette activité a produit la force pendant le sommeil des voisins, et la force en a produit l'abus. Chaque nation s'est réveillée, et s'est occupée par nécessité du soin de mettre ses avantages naturels en valeur. Les usurpateurs de l'industrie ont tout employé pour contrarier ses efforts : la jalousie est devenue l'état naturel des sociétés qui peuvent participer au commerce. L'Angleterre a exercé les premiers actes et les plus rigoureux de l'intolérance politique, dans un temps où la France croyait se venger réellement de la Maison d'Autriche en refusant à ses sujets d'Espagne de recevoir leur argent en échange de ses récoltes.

On est bien éloigné d'être l'apologiste de toutes les restrictions que de fausses combinaisons ont produites. Il en est qui, dans la rigueur même des principes de jalousie, n'ont d'autre effet que d'empêcher le bénéfice réciproque de l'action et de la réaction du commerce ; et toute cette manœuvre est de nulle vertu dès que le secret en est connu, puisque chaque entreprise est réprimée par la réciprocité.

La nécessité même dicte la loi de ces réciprocités, et elles sont puisées dans le même principe, qui a quelquefois forcé les généraux les plus humains d'employer le raffinement de la cruauté pour ramener l'ennemi au droit des gens et de l'humanité.

Mais la réforme du passé et le retour de l'ordre naturel éprouveront de grandes difficultés. Nous avons touché le principal obstacle au § 3 du chapitre V<sup>m</sup>e, et cet objet paraît tenir de trop près à la paix universelle pour en espérer une prompté réussite ; et elle s'éloignera toujours davantage à mesure que la balance du pouvoir maritime perdra plus de son équilibre.

Si jamais cet ouvrage salutaire était entrepris, que tout homme à grands principes ne se flatte pas d'être indifféremment propre à cette négociation. Il faut entendre parfaitement les deux doctrines pour discuter ; et les génies transcendants, qui méprisent ces puérités, se feraient certainement duper par des hommes communs qui diraient moins de belles choses vagues, et qui ne laisseraient pas d'arriver sûrement à leur but.

L'influence de l'argent dans le commerce entre les nations, a encore produit un effet très-remarquable.

Les peuples plus riches en capitaux numéraires se sont établis un revenu sur la production territoriale et industrielle des peuples moins riches en argent. Ils leur ont avancé à gros intérêt les fonds nécessaires à la production ; et, devenus arbitres du prix par la dépendance de leurs

débiteurs, ils les ont forcés de se contenter d'un médiocre salaire qu'ils payaient dans les denrées dont manquait le pays.

Par cette politique les échanges de toutes les nations ont passé par leurs mains; et, propriétaires véritables sous le nom d'agents et de courtiers, ils ont, par une conséquence nécessaire, réservé à eux seuls toute la correspondance directe que les nations pouvaient entretenir entre elles, en raison de leurs productions naturelles et de leurs besoins réciproques. Ils sont même parvenus à arrêter la production, en arrêtant la consommation, lorsque leurs intérêts politiques l'ont exigé.

Ce coup d'autorité n'a pu réussir que pour le moment même où il a été employé. Les yeux se sont dessillés sur le danger de ces liaisons et de ce commerce passif. Le calcul de l'indépendance politique a été substitué à celui d'une prétendue économie marchande qui n'existait pas.

La chaîne était si pesante, que l'opération a été lente et n'est pas même encore entièrement consommée. Mais on a multiplié les courtiers; la concurrence a adouci les conditions; la production s'est libérée et opère avec ses propres fonds: enfin chaque nation, s'appliquant avec suite à reprendre l'activité qui lui est propre, insensiblement la réciprocité de fait se confondra avec celle de droit dans la correspondance directe des nations qui ont un territoire.

Nous nous sommes attaché, au risque même de la prolixité, à indiquer les changements survenus dans l'ordre naturel de la circulation. Ces détails nous ont paru d'autant plus nécessaires, que quelques philosophes ont affecté de méconnaître le fait pour ramener la pratique économique uniquement aux règles qui découlent de l'ordre naturel. Cet ordre n'a jamais pu ni dû être altéré dans son essence; mais ses conséquences ont été modifiées par des circonstances qui intéressent la conservation des sociétés. C'est donc sous ce double point de vue que les principes doivent être envisagés, calculés et suivis: comme le droit naturel de l'homme se trouve fléchir sous le droit de la société.

Il ne serait donc pas plus raisonnable d'administrer la partie économique d'un État, qui a des liaisons extérieures, par les seuls principes de l'ordre naturel des choses; que de sacrifier les hiérarchies établies dans la constitution à l'idée purement philosophique de l'égalité des conditions.

Il nous reste à parler d'un établissement relatif à l'intervention de l'argent dans la circulation; et sur lequel toutes les idées ne paraissent pas encore fort nettes.

#### § 7. *Des papiers représentant l'argent.*

Depuis l'intervention de l'argent dans la circulation, sa présence est devenue si nécessaire dans les échanges, que les hommes ont imaginé de le représenter par des effets qu'on appelle papiers de crédit.

Quoique tous représentent l'argent, il s'en faut bien que ce soit de la même manière, et que la propriété essentielle de chacun soit la même. La confusion sur ces objets peut établir de grandes erreurs. Nous croyons utile de définir la nature de ces divers papiers.

Il y a trois espèces générales de papiers de crédit :

1° Les papiers de ceux qui font le commerce des denrées.

Ils consistent en lettres de change, billets à ordre, toujours motivés par quelque fait de commerce relatif à la production ou à la consommation des denrées.

Ces papiers ont des termes fixes et assez courts. Ils ne sont, par leur nature, que de simples promesses de faire trouver l'argent à tel jour, dans tel lieu, au porteur dénommé.

Tous ceux qui se passent de main en main ce papier cautionnent au porteur le paiement de sa valeur, de manière que son usage facilite extrêmement l'opération de la circulation des denrées, qui consiste en production et en consommation. Sans déboursier d'argent, une lettre de change de 1,000 livres peut cautionner dans une matinée dix achats de 1,000 livres chacun : un seul paiement effectif opérera le solde de ces dix opérations.

Mais, indépendamment de cette abréviation de paiement, la propriété des lettres et billets de change de faire cautionner les paiements par tous les endosseurs est d'un avantage très-étendu. Car les petits entrepreneurs qui n'ont point par eux-mêmes de crédit, ou qui n'ont qu'un crédit très-cher, étant munis d'un billet d'un gros entrepreneur connu, auquel ils ont vendu à crédit, sont en état, avec ce gage et cette caution, d'acheter, à un prix convenable, des matières qui leur seraient refusées, ou dont ils paieraient le crédit fort cher. Celui qui ne trouverait point d'argent sur sa promesse, verbale ni écrite, s'en procure lorsqu'il est ainsi cautionné ; et cette facilité fait sortir de sa retraite un argent oisif.

S'il était donc possible que chaque vente à crédit fût accompagnée d'une reconnaissance du débiteur, ce serait un moyen certain de faire baisser l'intérêt du prêt des marchandises ; et, le paiement étant plus sûrement représenté, l'opération du commerce pourrait se faire avec un tiers moins d'argent effectif qu'elle n'en emploie. Cette économie, sur la quantité destinée à faire la fonction de signe, augmenterait la quantité destinée à faire la fonction d'inmeuble, et dès lors le louage de l'argent baisserait.

Ce serait peut-être un moyen propre à réprimer la mauvaise foi, et l'excès du luxe ou la dissipation ; mais nos mœurs répugneraient trop à son exécution pour penser à la rendre générale.

2° Les papiers de finance.

Ils sont rangés en trois classes : 1° les papiers au porteur sans désignation d'intérêt, lequel est ordinairement joint au capital, et qui sont

payables à jour nommé; 2° les papiers à prime remboursables, c'est-à-dire qui promettent à la fois un intérêt à jour nommé payable au porteur, et un remboursement au sort, dans un temps marqué, également payable au porteur; 3° les papiers à prime non remboursables, qui ne promettent point la rentrée du capital, mais seulement un intérêt à jour nommé.

Leur objet général et commun est le commerce de l'argent; ainsi leur institution diffère considérablement de celle des papiers de commerce.

Les papiers de finance de la première espèce sont de simples promesses de faire trouver de l'argent: ils ont cela de commun avec les papiers de commerce. Mais ils en diffèrent beaucoup, indépendamment de l'objet de leur institution, en ce que toute la confiance du paiement réside dans le payeur; au lieu que tous ceux par les mains desquels passent les papiers de commerce cautionnent au porteur le paiement. Ainsi il ne peut pas y avoir de variation dans la valeur représentée par le papier de commerce; au lieu qu'il peut y en avoir une dans celle qui est représentée par le papier de finance au porteur, qui a un cours journalier et inconstant. C'est ce qui le rend moins propre à représenter l'argent dans l'échange des denrées, et ce qui l'empêche de sortir de la place même sur laquelle il a un cours.

S'il a la même fixité, et que son usage soit aussi général dans tous les lieux, que celui du papier de commerce, il peut procurer occasionnellement comme lui l'avantage de faciliter les échanges, et de contribuer à diminuer l'intérêt du prêt des marchandises.

Mais, dans le fait, il ne rend guère ce service qui n'est pas son objet, et lorsque cela arrive, c'est uniquement dans le lieu où il a un cours établi.

La deuxième espèce de papier de finance diffère encore plus du papier de commerce, en ce que le capital n'est pas promis à jour fixe, mais au sort. Ainsi la reconnaissance du capital ne peut faire la fonction du papier de commerce qu'après le tirage qui a fixé son échéance. Mais le coupon d'intérêt, à jour nommé, peut faire cette fonction; ainsi que la reconnaissance du capital après le tirage qui fixe son échéance: sous la restriction que nous avons observée à l'égard du papier au porteur sans désignation d'intérêt et payable à jour nommé.

La troisième espèce de papier de finance est mixte. La reconnaissance de l'intérêt est dans le cas du papier au porteur; mais la reconnaissance du capital n'est qu'un nantissement que le propriétaire peut transporter facilement à celui qui consent à l'échanger contre de l'argent comptant, lorsqu'il y a confiance. Ce papier n'ayant aucune assignation de paiement de son capital, et étant soumis à un cours journalier, ne peut donc avoir d'influence dans la circulation des denrées. La facilité de son transport en rend la possession plus favorable, que si ce

transport était plus embarrassant ; mais cet avantage, uniquement en faveur du possesseur, ne se communique ni aux autres effets, ni aux denrées. Le contraire doit même arriver, puisque c'est un emploi plus facile pour l'argent.

On voit par cette distinction combien les papiers de finance diffèrent de ceux du commerce, quant à leurs propriétés, et à l'influence sur la circulation des denrées.

Mais quelques personnes ont porté la méprise bien plus loin, en s'imaginant que ces papiers de finance pourraient faire la fonction de la monnaie même, et contribuer à la vivacité de la circulation des denrées. Pour détruire cette chimère, il suffit de comparer les propriétés de l'argent avec celles dont ces papiers sont susceptibles.

1° L'argent est gage par lui-même, en conséquence de la convention générale.

Or, le papier n'a aucune valeur, qu'autant que l'argent est toujours réputé prêt à le cautionner.

2° L'argent a une valeur fixe dans tous les temps et tous les lieux.

Le papier portant intérêt n'a point de valeur fixe, puisqu'il faut chaque jour un nouveau calcul pour constater le montant de cet intérêt ; il éprouve de plus des inégalités dans son cours sur la place ; ainsi il ne peut s'échanger sans hasard dans le courant du commerce, ni s'éloigner de la place où il a un cours.

3° L'argent quoiqu'abondant est toujours désiré par celui qui possède des denrées, parce que l'abondance ne diminue pas la sûreté de ce gage : par conséquent l'abondance de l'argent invite à travailler et à produire. Or tout le contraire précisément est l'effet du papier.

4° L'argent ne produit qu'autant qu'il est mis dans la circulation ; ainsi le propriétaire a intérêt dans l'ordre commun à ne pas le garder.

Or, le papier portant intérêt ne présente plus à son propriétaire aucun motif de le mettre dans le commerce. Il le garde donc tant qu'il y a confiance ; ou, s'il s'en dessaisit avec bénéfice, c'est pour profiter de la première baisse qui surviendra pour le revendre de nouveau avec gain ; c'est proprement ce qu'on appelle agiotage.

Il est donc évident, par cette comparaison, que le papier à intérêt ne peut jamais faire la fonction de l'argent, mais seulement le détourner du service des denrées.

Ceux qui dénie l'avantage de la facilité du transport, ne sont pas mieux fondés. Le malheur est que, la plupart du temps, les idées sont confuses sur l'objet discuté, et l'un et l'autre parti ont également raison, parce qu'ils ne parlent pas de la même chose.

Le mot de circulation est un terme générique ; mais il s'applique en particulier à la circulation des denrées, et aussi au commerce de l'argent ; ce qui forme une circulation secondaire, ainsi que nous l'avons observé au § 2° du chapitre V.

Evidemment, l'argent destiné à la fonction d'immeuble est distrait de sa fonction naturelle de signe des denrées ; mais il n'y a point à disputer sur les choses nécessaires. Aucune nation ne peut être puissante au dehors sans crédit public<sup>1</sup>. Or, tout ce qui contribue à soutenir les conditions de ce crédit sur un pied avantageux est utile. Par conséquent la facilité du transport, étant un avantage pour le prêteur, cette facilité est propre à le déterminer et influe sur les conditions du prêt. Il est donc utile à la circulation secondaire. De plus le papier transportable, étant plus propre à servir de nantissement au porteur que le papier non transportable, peut occasionnellement et accidentellement, à la vérité, faciliter l'échange des denrées ; ce que le papier non transportable n'est pas capable d'opérer. Il est donc, dans ce sens, indirectement utile à la circulation des denrées. Il l'est plus ou moins suivant son espèce ; et la plus favorable ne l'est qu'indirectement ; c'est-à-dire infiniment moins que le papier de commerce, dont c'est l'objet direct, et qui remplit constamment son objet en tous temps et en tous lieux.

### 3° Les papiers-monnaie.

Ces papiers sont ainsi nommés parce qu'ils ne portent pas d'intérêt, qu'ils peuvent être prêtés à intérêt comme la monnaie même, et qu'ils ont une valeur fixe comme elle.

Mais ce papier monnaie n'a de valeur fixe qu'autant qu'il existe des bureaux dans lesquels il s'échange sur l'heure à la volonté du porteur avec l'argent même, comme dans les banques<sup>2</sup>.

La plus légère alarme sur la sûreté de cette conversion suffit pour lui ôter sa valeur, qui n'est que de confiance. Alors tout le monde veut payer en cette monnaie et personne n'en veut recevoir ; ce qui est le comble du désordre.

Ces sortes d'établissements ont été faits originairement dans des vues de commerce, uniquement pour animer la circulation des denrées, en supprimant le prêt des marchandises par la multiplication du signe.

Renfermés dans ces bornes, ils ont été utiles ; mais le ressort s'en est usé dès qu'ils ont été employés à d'autres usages. Les banques de Venise, de Saxe, de Vienne et de Gènes ont manqué ; les autres tiennent à peu d'événements.

Dans les pays où ces établissements ont dégénéré de leur institution, l'abondance subite et immense du papier-monnaie a produit un renché-

<sup>1</sup> Nous laissons de côté l'illusion de ce système où l'on suppose un impôt de 500 millions sur les terres, lequel serait le tiers de leur produit net supposé d'après d'autres suppositions, et étayé encore d'autres suppositions, telles que la fixité de cette proportion, la paix universelle et le changement subit de notre législation. (*Note de l'Auteur.*)

<sup>2</sup> Un tel papier serait papier de banque, et non papier-monnaie. Il n'y a de véritable papier-monnaie que celui qui circule accidentellement, par l'effet de la force, jusqu'à ce qu'il disparaisse par degrés, à mesure que s'affaiblit le règne de la violence. E. D.

rissement général et subit des denrées, sans utilité pour la production, et même capable de lui nuire en diminuant la facilité des ventes à l'étranger. Car il faut bien distinguer le renchérissement, qui procède de la demande et de la plus grande consommation des denrées, de celui qui n'est point accompagné d'un accroissement de consommation.

Tant que la consommation fait renchérir une denrée, c'est une preuve certaine qu'elle n'est pas à son niveau, et la production en est excitée; mais, si elles renchérissent toutes sans qu'il y ait une plus grande consommation, ce qui peut arriver par plus d'une cause, la production n'y gagne rien. Dès lors ce serait à peu près le compte d'un homme qui, pour paraître plus riche, mettrait tout son capital en menue-monnaie.

On croit qu'il sera facile de juger, par ce qui vient d'être dit, de la différence qui existe entre les trois espèces générales de papiers de crédit; et dès lors d'éviter les méprises fréquentes dans lesquelles on est tombé sur cette matière.

---

#### SUPPLÉMENT <sup>1</sup>.

On ne parlera point du papier-monnaie à cours forcé, parce que confiance et contrainte s'excluent mutuellement. L'essence d'un papier-monnaie est la liberté de l'accepter<sup>2</sup>; sa prospérité dépend de cette condition, qui n'admet aucune modification, sous aucun prétexte; et toute infraction à cette clause produit, à son égard, l'effet que l'altération du titre produirait sur les métaux monnayés, c'est à-dire le renchérissement des denrées.

Ces conceptions monstrueuses ne peuvent jamais être que le délire de l'ignorance des principes éternels, aussi immuables que les vérités mathématiques; ou de l'abus d'un pouvoir sans bornes, qui ne sait pas que l'opinion s'irrite contre quiconque la contrarie dans les vérités et les notions élémentaires, et que, toujours invulnérable, elle porte des coups assurés à son ennemi.

L'habileté s'épargne cette lutte dangereuse et inutile, et reçoit abondamment de la liberté qu'elle respecte les expédients dont elle a besoin.

Le sophisme tiré de la monnaie obsidionale ne mérite pas de réponse, puisque ce n'est qu'un abus des mots.

---

<sup>1</sup> Ce Supplément ne se trouve que dans la réimpression des *Principes*, à la suite de la deuxième édit. des *Éléments du Commerce*. Paris, 2 vol. in-12, an IV (1796). — Voy. la note de la p. 169.

E. D.

<sup>2</sup> Voir la note 2, p. 235.



Il reste une grande vérité à dire sur la matière du crédit public; et, si j'ai dédaigné de la dire dans d'autres temps, la jonglerie des préjugés semble aujourd'hui m'imposer la loi de la déclarer.

On rejette tous nos maux sur l'agiotage; on entrave la liberté du commerce et des échanges pour réprimer l'agiotage: dans cette épidémie, on renonce aux moyens qui se présentent de soulager notre agriculture aux abois, notre industrie spoliée de ses capitaux; on éloigne l'espoir d'une balance de commerce avantageuse, qui revivifierait insensiblement notre circulation, pour détruire, dit-on, l'agiotage.

J'aurais regretté d'employer ma plume à parler de ce trafic, qui n'apporte aucune valeur nouvelle dans l'État, si l'excès de cet enthousiasme peu réfléchi ne conduisait à des résultats d'un extrême danger. Dans tous les pays policés on supporte l'usurier même, crainte de plus grands inconvénients, quoiqu'il enfreigne la loi; et l'agioteur ne commet pas le même délit, par une conséquence nécessaire de son trafic.

L'agiotage n'est essentiellement que le trafic de l'argent et des effets représentant l'argent. Ce commerce est licite en soi, et commode à toutes les branches qui constituent la prospérité publique.

Il est, comme tous les autres, une spéculation sur les besoins d'autrui.

Depuis que l'argent, et ce qui le représente, a usurpé la fonction d'immeuble fictif, au lieu de rester simplement signe des denrées, c'est-à-dire, depuis que les gouvernements, par leurs fausses mesures, ont commencé à concentrer l'argent dans un petit nombre de mains, il a bien fallu qu'il y eût un trafic de cet argent, pour en procurer à ceux qui en manquaient pour un objet utile.

Les gouvernements, qui sont les grands emprunteurs, et toujours trop pressés, ont nécessairement donné un plus grand mouvement à ce trafic. Mais son essence reste la même, quoiqu'il arrive quelquefois à des agents de ce commerce d'employer des moyens vils et abjects; comme, parmi les autres classes de marchands, il en est qui vendent à faux poids et à fausse mesure.

La profession n'en est pas moins utile en soi: la police surveille les fripons et protège le négoce.

Il est peu de marchands qui n'abusent du besoin subit et excessif de la denrée dont ils tiennent magasin; et certes l'excès de cette cupidité est immoral: le trafiquant d'argent en use de même. Mais il est si naturel à l'homme nécessairement jaloux de celui dont il reçoit des secours, qu'il n'est pas surprenant qu'un préjugé défavorable se soit élevé contre le trafic de l'argent: il a encore été aggravé par la doctrine du plus grand nombre des théologiens sur le prêt gratuit, impraticable en toute grande société, et inexécutable, humainement, comme toutes les idées de perfection.

Mais, au tribunal de la raison, que signifient et les préjugés et la jon-

glerie du pathos des déclamateurs? Il faut en revenir à l'essence des choses et se rappeler qu'il a été dit depuis longtemps que les sots vivent des fautes des gens d'esprit : que ceux-ci veillent donc sur eux-mêmes; que les gouvernants ne s'écartent jamais des principes et des vérités éternelles, et les trafiquants d'argent seront confondus dans cette foule au travers de laquelle il est prudent de ne passer que la main dans ses poches.

FIN DES PRINCIPES ÉCONOMIQUES DE FORBONNAIS.

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
<i>Notice sur Forbonnais.</i> . . . . .	167
Introduction. . . . .	173
CHAPITRE I. — De la Richesse. . . . .	174
— II. — De la production des denrées et du revenu. . . . .	175
— III. — De la Terre. . . . .	177
— IV. — De la Circulation simple, ou par voie d'échange. . . . .	179
§ 1. De la production des denrées. . . . .	180
§ 2. De la valeur et du prêt des denrées. . . . .	182
§ 3. De la Population. . . . .	187
§ 4. Du Commerce étranger. . . . .	193
§ 5. De la Navigation. . . . .	201
§ 6. Du revenu national et du service public. . . . .	203
— V. — De la Circulation composée, où l'argent intervient. . . . .	214
§ 1. Des propriétés naturelles de l'argent. . . . .	<i>id.</i>
§ 2. Des propriétés de l'argent conséquentes à l'établissement de la monnaie. . . . .	215
§ 3. Des effets relatifs entre les sociétés de l'établissement de la monnaie. . . . .	218
§ 4. De la production des denrées. . . . .	220
§ 5. De la valeur et du prêt des denrées. . . . .	222
§ 6. De la Population et du Commerce étranger. . . . .	226
§ 7. Des Papiers représentant l'argent. . . . .	231
Supplément. . . . .	236

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.